

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**Le commerce équitable, une alternative pour le
développement rural durable :**

Cas du projet d'exportation des figes de Beni Maouche

Réalisé par :

Encadreur : Mr ZORELI M.A.

- 1- NECHAR Aziz
- 2-OUINHAROUNE Zouina

Membre du Jury

Président : Mr M'HENAOUI
Examineur : Mr BAKLI
Rapporteur : Mr ZORELI M.A

Promotion 2015-2016

Remerciements

Nos sincères remerciements vont à notre encadreur, Monsieur ZORELI M.A, pour avoir accepté de nous encadrer et de diriger ce travail ainsi que pour sa disponibilité ; nous sommes très reconnaissants pour tout l'intérêt qu'il a accordé à ce travail de recherche.

Nous remercions également le personnel de l'association des figucultures de la commune de Beni Maouche, et tous les adhérents cette association, pour la disponibilité et les informations données.

Nous remercions aussi tous nos enseignants du département des sciences commerciales, qui nous ont accompagnés durant notre cursus.

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail de près ou de loin.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

A mes cher parents, que Dieu les garde ;

A ma grand-mère et mon grand père, que Dieu les gardes aussi ;

A mes frères : Taher, Said, Walid, Aymen ;

A mes oncles et mes tentes ;

A mes cousins et cousines sans exception ;

A mes amies et amis, sans exception.

NECHAR Aziz

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail en premier lieu à mes parents qui font pour moi une étoile qui m'indique le nord durant tout mon cursus d'étude et à qui je souhaite une longue vie et une bonne santé.

A mon frère : Farhet et sa femme radia

A mes très chères sœurs : Fazia, Baya, Zohra, Hakima et Souad

A ma nièce : Lyna

A ma grand-mère

A mon oncle Ahmed et à mes tentes

A mes cousins et cousines, sans exception

A mes amies et amis sans exception, et spécialement à mes copines

Wassila et Thiziri et mes chères amis qui m'ont aidé et conseillé

Massi, Lyes, Sidou et Ghilas

A toutes personnes que nous avons eu la chance de connaître durant mon passage à l'université.

A tous ceux qui me connaissent.

OUINHAROUNE Zouina

LISTE DES ABRIVIATIONS

ADM : Artisans du monde

ADRD : Agriculture et développement rural durable

AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne

CE : Commerce équitable

CMED : Commission Mondial pour l'Environnement et le Développement

CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

DRD : Développement Rural Durable

EFTA : European Fair Trade Association

FLO : Fair trade Labelling Organisations

IGAO : Indication Géographique et Appellation d'Origine

GMS : Grandes et moyennes surfaces

MADR : Ministère du l'Agriculture et du Développement Rural

OCE : Organisations du Commerce Equitable

OGM : Organismes Génétiquement Modifié

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OXFAM: Oxford Committee for Relief Famine

PFPCCE : Plate-forme pour le Commerce Equitable

PPP : Principe pollueur payeur

RSE : Responsabilité sociale et environnementale.

UE : Union Européen

Sommaire

Remerciement.....	01
Dédicace.....	02
Listedes abréviations	04
Introduction générale	06
Chapitre 01 : Le commerce équitable	
Section 01 : Généralités sur le commerce équitable	09
Section02 : Cadre général du commerce équitable.....	17
Section 03 : Les filières du commerce équitable	25
Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable	
Section 01 : Le développement durable : éléments généraux.....	29
Section 02 : Le commerce équitable au développement rural durable.....	36
Section 03 : La stratégie à suivre pour le commerceéquitable.....	42
Chapitre 0 3 : la figue de Beni Maouche vers le commerce équitable	
Section 01 : Présentation de la commune de Beni Maouche.....	48
Section 02 : la figue sèche dans le monde et en Algérie	56
Section 03 : organisation et analysesdes réponses aux questionnaires.....	68
Conclusion générale	86
Bibliographie.....	88
ANNEXES.....	91
Liste des tableaux.....	119
Liste des figures.....	121
Table de matière.....	123

Introduction générale

Introduction générale

Le monde est exposé à des centaines d'images de produits, presque de toutes activités humaines, de production, d'agriculture et d'artisanat. Une grande partie des produits vendue dans les pays du nord est produite dans les pays du sud.

Il y a des produits qui ont besoin d'un climat favorable, comme le café et le cacao. Ces produits viennent essentiellement des pays du sud parce qu'ils ont besoin d'un climat chaud et de soleil pour être cultivés. Dans ces pays, les petits producteurs travaillent dur pour cultiver, récolter les produits que par la suite ils vendent aux exportateurs. Mais les prix des matières premières agricoles, dont les revenus de ces pays dépendent fortement, sont à des niveaux extrêmement bas, et plusieurs des travailleurs sont sous payés. Une relation commerciale sera injuste et inégale existe pour beaucoup de producteurs du sud qui vendent leurs produits au rabais aux pays du nord. On observe un élargissement du fossé mondial séparant les riches des pauvres. Plusieurs attribuent ces effets indésirables au caractère inéquitable des règles du commerce international, arguant que le système commercial actuel profite particulièrement aux pays développés. Les solutions existent pour équilibrer la situation. L'une d'entre elles est le commerce équitable.

Dans la théorie classique du commerce international, le prix d'un bien ou d'un service est fixé en fonction de l'offre et de la demande globales sur le marché de ces biens et services. Par contre le commerce équitable est un système d'échange dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans les échanges commerciaux. Sa démarche consiste à utiliser le commerce comme un levier de développement et de réduction des inégalités, en veillant à la juste rétribution des producteurs. À cette perspective économique s'ajoutent des préoccupations éthiques, sociales et environnementales qui ne font pas toujours l'unanimité, ne nécessitant pas l'intermédiaire des États et la modification des législations nationales.

Dans les années 1960-1970, le Commerce équitable était plutôt pensé comme un nouveau mode de coopération pour le développement. Aujourd'hui, bien que cette notion soit encore présente, les enjeux sont plutôt présentés en termes de régulation des échanges internationaux et d'insertion des producteurs au marché. Plus récemment, un certain nombre

d'entreprises inscrivent les enjeux du commerce équitable dans leur discours sur le développement durable.

Le commerce équitable suit la logique de développement durable qui consiste à favoriser un modèle de croissance qui n'hypothèque pas la capacité des générations future à répondre aux enjeux de demain. Le mouvement du développement durable est une volonté de rendre le commerce mondiale soutenable pour l'homme et son environnement.

Dans le contexte algérien où la recherche d'alternatives pour remplacer les exportations des hydrocarbures par des exportations hors hydrocarbures fait la priorité stratégique du gouvernement, nous croyons, c'est notre hypothèse de travail, que l'artisanat et l'agriculture rurale peuvent constituer, par le moyen du commerce équitable, une partie de la solution, considérant les potentialités agricoles et artisanales de l'Algérie et l'importance de sa population rurale.

Nous avons défini notre problématique globale comme suit : quelle sont les potentialités et les possibilités de réalisation du développement rural durable au niveau de la commune de Beni Maouche par le commerce équitable de la figue sèche?

Le choix de la thématique est justifié par le fait que pendant la période coloniale a été exportée via le port de Bejaia et que présentement, la commune de Beni Maouche est le territoire qui produit le plus de figes au niveau national.

De cette problématique déclinent d'autres questions secondaires :

- C'est quoi le commerce équitable et le prix équitable ?
- Est-ce que le commerce équitable suit la logique de développement rural durable ?
- Quels sont les objectifs et les principes du commerce équitable ?

De ce fait nous avons proposé l'hypothèse suivante : dans le contexte algérien où la recherche d'alternatives pour remplacer les exportations des hydrocarbures par des exportations hors hydrocarbures fait la priorité stratégique du gouvernement, nous croyons, c'est notre hypothèse de travail, que l'artisanat et l'agriculture rurale peuvent constituer, par le moyen du commerce équitable, une partie de la solution, considérant les potentialités agricoles et artisanales de l'Algérie et l'importance de sa population rurale.

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses à ces questions, nous avons opté pour le plan suivant constitue de trois chapitres :

Le premier chapitre est intitulé « Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences ». Dans la première section nous allons faire un rappel de l'historique du commerce équitable et définir ses concepts clés. Dans la seconde section, nous présenterons le cadre général du commerce équitable, ses principes, ses acteurs, son cadre juridique et financier et son impact pratique. Dans la troisième section, nous situerons les filières puis nous présenterons une expérience du commerce équitable.

Le second chapitre, intitulé Le développement rural durable et le commerce équitable, portera sur le développement durable en générale et sur la relation de commerce équitable avec le développement rural durable en particulier. Dans la première section nous allons définir le développement durable, puis nous allons expliquer les démentions et les principes du développement durable. La deuxième section est réservée à l'étude du commerce équitable et de l'agriculture en tant que moyen de développement rurale durable. La troisième section est consacrée pour la stratégie à suivre pour aller au commerce équitable.

Le troisième chapitre est intitulé « la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable ». Il commence par une présentation de la commune de Beni Maouche dans la première section. La deuxième section est réservée pour la description de la figue au niveau mondial puis en Algérie. La troisième section qui comporte l'analyse et l'interprétation des résultats des questionnaires remplis par les experts de l'union européenne et les membres de l'association desfiguiculture de la commune de Beni Maouche.

La démarche méthodologique va, en s'appuyant sur une étude de terrain par questionnaire, consiste à faire des comparaisons entre l'international et le local, le normatif et le réel, le passé et le présent.

Chapitre I

Chapitre 01 : Le commerce équitable

Ce chapitre a comme finalité de nous mener à la connaissance de notre objet, le commerce équitable d'une façon progressive, en tentant de répondre principalement aux quoi, quand, par qui, comment. Ainsi nous allons successivement y aborder la genèse et l'évolution historique du commerce équitable, sa définition, son cadre général de réalisation, ses impacts et ses quelques expériences pratiques.

Section 01 : Généralités sur le commerce équitable

1-1) Historique du commerce équitable

Comme c'est le cas de plusieurs phénomènes socioéconomiques, il est difficile d'associer des dates précises et globales à la démarche de présentation de l'historique du commerce équitable. On peut néanmoins tenter de dresser les principales tendances du mouvement depuis les années 1940. En effet, la notion de commerce équitable s'est développée dans les pays occidentaux dans années 1940. Les premières initiatives de commerce équitable apparaissent au lendemain de la seconde guerre mondiale sous le nom de commerce Alternatif, employé pour désigner le commerce équitable qui se pratiquait à l'époque de la création de Thousand Villages aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne avec la création de l'association OXFAM¹. Ces initiatives visent à soutenir des populations défavorisées ou victimes de guerres par le biais de la vente de leurs produits artisanaux.

Le commerce équitable trouve ses racines dans des mouvements humanitaires et solidaires de l'après seconde guerre mondiale aux Etats-Unis².

La naissance du commerce équitable en Europe remonte à la fin des années 1950, lorsqu' Oxfam UK a commencé à vendre des produits d'artisanat fabriqués par des réfugiés chinois dans ses boutiques. Le commerce équitable prend véritablement forme dans les années 1960, et en Europe le commerce équitable émerge à travers la création des premières boutiques spécialisées : en 1969 apparaissent les premiers « Magasins du Monde » en Angleterre et aux Pays-Bas, ouverts par l'association OXFAM, les Magasins du Monde – Oxfam ouvrent en Belgique en 1971, les boutiques « Artisans du monde » voient le jour en France en 1974.

¹ Frédéric S, « Commerce équitable : situation actuelle et défis pour l'avenir », éditions CHIAPAS, 2006, p. 04.

²Wan D, « analyse des quatre principales organisations du commerce équitable en France », thèse Doctorat, Université Pierre-Mendès- Grenoble-France, sciences sociales et humaines, aout 2007, p. 04.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

Dans le prolongement de la période de la décolonisation et des guerres d'indépendances, Il se pose désormais comme alternative au commerce conventionnel et refuse d'être considéré comme ou réduit à une « aide » aux pays pauvres : c'est le lancement du fameux slogan « Trade, not Aid» (« Le Commerce, pas la Charité ») lors de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui a eu lieu en 1964³. Constituant la première intervention politique du commerce équitable dans les enceintes internationales, celui-ci va néanmoins se développer légèrement, comme une alternative au commerce conventionnel pendant plus de 20 ans. Au cours des années 1960 et 1970, des organisations non gouvernementales et des particuliers socialement motivés dans de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont ressenti le besoin de créer des organisations du commerce équitable qui fourniraient des conseils, une assistance et un soutien aux producteurs défavorisés. De telles organisations du commerce équitable dans les pays du sud sont nées et des liens ont été établis avec de nouvelles organisations du commerce équitable dans le Nord. Ces relations sont fondées sur le partenariat, le dialogue, la transparence et le respect des engagements pris. Elles visent une plus grande équité dans les échanges commerciaux.

A partir de la fin des années 1980, après la création de Max Havelaar en 1988 et la labellisation des produits, s'ouvre le marché de la grande distribution aux produits équitables. Les conséquences sont importantes :

- Une explosion de la notoriété du commerce équitable et une augmentation croissante des ventes du commerce équitable. Par exemple, en France, le chiffre d'affaires des produits du commerce équitable labellisés Fairtrade / Max Havelaar a encore augmenté : de 303 millions d'euros en 2010, il est passé à 315 millions d'euros en 2011, soit une progression de 4%. Même si la croissance des produits du commerce équitable s'est ralentie ces dernières années (+19% entre 2008 et 2009), le marché reste globalement à la hausse⁴.
- Une diversification de la gamme des produits équitables : du café et du thé au coton, en passant par les produits frais, les bananes, les jus de fruits, le miel, etc.
- Cette croissance s'accompagne de la création d'un grand nombre de boutiques d'importation et de vente au détail qui se réclament du commerce équitable ; des opérateurs spécialisés dans l'organisation de filières d'importation se structurent

³ Frédéric S. (2006); op. cit, p. 04.

⁴Ellisabeth L « les chiffres de la consommation responsable » éditions Carl Michiels, Bruxelles 2010, P. 03.



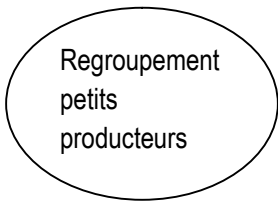
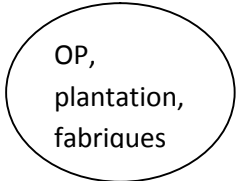
Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

autour des grandes et moyennes surfaces (GMS) et de leurs capacités logistiques et financières en développant des productions de qualité. Les entreprises industrielles s'impliquent elles-mêmes en créant des gammes de produits du commerce équitable labellisés par Max Havelaar ou portant leur propre « label ».

- Une évolution des partenariats commerciaux au Sud : l'élargissement de la gamme de produits conduit à étendre les types de partenariats établis, des organisations de petits producteurs (cas du café) à des entreprises organisant la production dans des plantations (thé, banane) ou des fabriques (tapis), dont les OCE vérifient les conditions de travail. Cette évolution est la contrepartie logique de développement de nouvelles filières du commerce équitable.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

Tableaux 01 : historique de développement du commerce équitable :

	Principes	Acteurs	Chrono	Marché	
1950			1950 Début activités Oxfam	Boutiques spécialisées Produits artisanaux	
1960-70	«Traid not aid »	Mouvement associatif militants Eglises	1975 Ouverture magasin ADM		
1980		 		Alimentaire sec	
			1988 : Création MH	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td style="text-align: center;">LABELLISATION</td></tr></table>	LABELLISATION
LABELLISATION					
1990	Insertion producteurs au marché	Associations, entreprises, Institutions	1990 : Création EFTA 1994 : Création News	GMC Notoriété augmente	
	Régulation des Marchés		1997 : Création FLO et PFCE	Elargissement gamme Alimentaire frais	
2000	Développement Durable	Foisonnement initiatives	Création FINE	Coton	

Source : Compte-rendu de la réunion technique tenue en préambule à l'Assemblée Générale de l'IRAM le 9 septembre 2005.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

le Commerce Equitable vise à assurer des revenus plus élevés pour les petits producteurs des pays en développement pour leur permettre de couvrir les coûts de production, d'avoir un rendement plus élevé et de prévenir d'éventuelles déviations, telles que la dégradation de l'environnement et la dégradation des conditions de travail. Le Commerce Equitable cherche donc à lier les producteurs à faible revenu et les consommateurs d'une façon durable pour un échange équitable. Il trouve sa raison d'être dans l'intérêt croissant auprès des consommateurs pour les produits du commerce équitable.

Les ventes de produits labellisés dans le monde ont atteint 5,5 milliards d'euros, en 2013. Parmi les produits phares du commerce équitable, les ventes de café ont augmenté en 2013, de 8%, celles de sucre de canne, de 22%, celles de banane, de 12%, et celles de fleurs, de 16%. Les marchés qui connaissent les croissances les plus fortes comprennent les Etats-Unis où les ventes de produits Fairtrade / Max Havelaar ont atteint 300 millions d'euros, depuis l'introduction du label Fairtrade en 2012, et les nouveaux marchés Sud-Sud tels que l'Inde et le Kenya, qui rejoignent l'Afrique du Sud, en tant que pays producteur Fairtrade, avec un développement rapide des ventes sur leurs propres marchés. L'Allemagne consolide sa place de numéro deux, derrière le Royaume-Uni, avec des ventes atteignant les 650 millions d'euros et une forte croissance annuelle de 23%. Dans le même temps, Fairtrade International fait état d'un certain nombre d'initiatives de grande envergure pour ouvrir davantage d'opportunités aux producteurs du Sud, les premiers maillons de la chaîne de production - désormais plus de 1,4 million de producteurs et de travailleurs, appartenant à 1 210 organisations dans 74 pays.⁵

⁵ www.2012Planetoscope.com

1-2) Définition du commerce équitable

Le commerce équitable (CE) est une opportunité pour changer les modes de production et de consommation. La promotion de la consommation équitable est un levier utile pour favoriser une consommation plus responsable et rééquilibrer les échanges Nord-Sud.

Le CE s'inscrit dans la réalisation des objectifs du Millénaire, de la Stratégie de développement durable. Donc Le commerce équitable, c'est acheter aux producteurs des pays pauvres (Afrique, Amérique du Sud, Asie) leurs produits à des prix qui leur permettent de vivre de façon correcte. Les produits sont donc vendus plus cher. Cela touche un million de producteurs des pays du Sud [les pays pauvres, situés souvent dans la partie sud du monde, l'Afrique, l'Amérique latine...] et leur famille. Le commerce équitable améliore les conditions de travail et de vie. Comme les parents reçoivent des salaires corrects, leurs enfants peuvent aller à l'école.

On peut retenir qu'il n'existe pas une définition du CE unique ou officielle. Il est néanmoins admis que le CE ajoute aux exigences éthiques du respect des droits fondamentaux du travail définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le respect des normes environnementales et une meilleure rémunération des producteurs dans les relations commerciales internationales.⁶

Le commerce équitable est une forme de distribution basé sur un prix garanti aux producteurs de certains produits (café, chocolat...) concernant 800 000 personnes dans le monde, en contrepartie d'un offert de formation de la part de ces dernières⁷.

Les organisations internationales du CE existantes sont tombées d'accord, en 2002, sur une définition commune : « Le CE est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations de Commerce Equitable (appuyées par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les

⁶ Raffarin J, « Le commerce équitable : 40 proposition soutenir son développement », rapport au premier ministre, 2005, P. 17.

⁷ Martine M.F, Poulin E, « lexique du commerce international : les 2600 mots et pratiques de l'import-export », éditions Bréal, paris, octobre 2002, P. 55.

producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. »⁸.

1-3) Le prix des produits équitables

Plus concrètement, le commerce équitable consiste en des échanges commerciaux entre partenaires du Nord et du Sud qui, contrairement au commerce traditionnel, fondent leurs échanges sur le développement social des producteurs et non uniquement sur des critères de rentabilité économique.

Le prix équitable est le prix que le consommateur final est prêt de donner pour avoir le produit. Le prix équitable est fixé à partir des coûts de production⁹. Ce prix contient d'abord « un prix minimum garanti. Ceci est très important pour les petits producteurs, dans un contexte d'instabilité des marchés internationaux, qui ne leur permet pas de mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme. La garantie d'un prix stable, dans le cadre d'une relation durable, est un atout important pour les producteurs intégrés dans les réseaux du commerce équitable ». Il contient ensuite un prix supplémentaire permettant au producteur de subvenir d'une façon correcte aux besoins de sa famille et d'améliorer son activité. Le prix équitable dans sa globalité est déterminé par les acteurs intervenant de sorte que producteurs puissent mener une vie acceptable en consacrant à leur travail.

Le prix de vente d'un produit équitable est souvent plus élevé que celui d'un produit conventionnel équivalent. Pour avoir une idée plus précise sur le prix des produits du commerce équitable et le comment se fait la répartition des marges, nous devons analyser le prix payé aux producteurs et le prix de vente. Dans le commerce traditionnel, la recherche constante du prix le plus compétitif par les grands multinationales donnent des répercussions négatives tant sur le plan humain qu'environnemental, le travail des enfants, l'exploitation humaine, les conditions de vies dans les plantations et dans les usines, qui ressemblent à une forme d'esclavage moderne. Par contre, le commerce équitable respecte des conditions humaines et environnementales, il propose aux producteurs et aux consommateurs un prix qui satisfasse les deux parties. Les organisations du commerce équitable fixent le prix des produits en prenant en compte les besoins des producteurs. Le prix versé aux producteurs doit leur permettre de subvenir à tous leurs besoins (production, récolte...). Le système de détermination des prix pour les producteurs, fixe en première instance un « prix minimum »,

⁸ www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000304.pdf.

⁹ Véronique B, « commerce équitable et développement durable: le cas d'une organisation de producteurs de café au Mexique », thèse de Doctorat. Université de Québec-Montréal. Faculté de science économique. 2008. P. 181.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

garantissant la couverture de tous les frais de production, et en plus une prime de développement destinée à l'amélioration de leurs collectivités.

Section 02 : Cadre général du commerce équitable

Tout comme le commerce classique, le commerce équitable a besoin d'un cadre général de fonctionnement, c'est-à-dire des principes, un cadre financier et juridique, des acteurs, des impacts attendus. Tous cela se construit et se consolide dans le temps selon les différentes formes d'existence et les expériences pratiques.

2-1 : Principes du commerce équitable

La philosophie du commerce équitable, qui fait qu'il soit différent du commerce classique, peut être résumée en un ensemble de principes-repères.

2.1.1. Créer des opportunités pour les producteurs désavantagés

Le commerce équitable est une stratégie pour le combat contre la pauvreté et pour le commerce soutenable. Son but est de créer des opportunités pour les producteurs désavantagés ou marginalisés par le système du commerce conventionnel mondialisé¹⁰.

2.1.2. La transparence et la responsabilité

Le commerce équitable comprend la gestion transparente des relations commerciales entre partenaires commerciaux.

2.1.3. La capacité individuelle

Le commerce équitable est un moyen de développer l'autonomie des producteurs. Les organisations du commerce équitable procurent de la continuité durant laquelle les producteurs et les organisations du marché peuvent améliorer leurs capacités de gestion et leur accès aux nouveaux marchés.

2.1.4. Promouvoir le commerce équitable

Les organisations du commerce équitable ont pour objectif de sensibiliser leur clientèle ainsi que le grand public sur les injustices du système commercial traditionnel. Elles doivent aussi être en mesure de fournir de l'information sur l'origine des produits, les conditions de travail des producteurs etc.

¹⁰ Vanhellefont M, « le commerce équitable au Rwanda », éditions Carl Michiels, Bruxelles, janvier 2010, P. 03.

2.1.5. Paiement d'un prix juste

Un prix juste dans un contexte local ou régional est accepté après dialogue et concertation en principe, mais en pratique il est fixé par les acteurs du Nord. Cela couvre non seulement les coûts de production mais permet également une production qui soit socialement juste et bonne pour l'environnement. Cela fournit un prix juste aux producteurs et prend en compte le principe d'un salaire égal pour un travail égal par les hommes et par les femmes. Les organisations du commerce équitable assurent un paiement immédiat à leurs partenaires, et parfois elles aident les producteurs avec le financement d'un crédit avant la récolte ou avant la production.

2.1.6. Égalité entre les sexes

Les organisations issues de la filière équitable valorisent le travail des femmes : celles-ci doivent toujours être payées pour leurs contributions dans le processus de production. La présence des femmes au sein de la gouvernance de ces organisations est aussi encouragée.

2.1.7. Les conditions de travail

Le commerce équitable signifie un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs. La participation des enfants (si jamais) n'affecte pas négativement leur bien-être, leur sécurité, leur conditions éducatives, et leur besoin de jouer et est conforme à la convention des Nations unies sur les droits des enfants ainsi qu'aux lois et normes du pays.

2.1.8. Le travail des enfants

Les organisations du commerce équitable respectent la convention des Nations unies sur les droits des enfants, et les lois et normes sociales sont également appliquées afin d'assurer que la participation des enfants dans les processus de production des produits équitables n'aille pas à l'encontre de leur bien-être, de leur sécurité, de leurs conditions éducatives et de leur besoin de jouer. Les organisations qui travaillent directement avec des organisations informelles révèlent la participation des enfants dans la production.

2.1.9. L'environnement

Le commerce équitable encourage de meilleures pratiques environnementales et l'application de méthodes responsables de production (sans toutefois être contraignant).

2.1.10. Les relations de commerce

Les organisations de commerce équitable font du commerce en tenant compte du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs marginalisés et ne font pas des profits au détriment d'eux. Ces organisations maintiennent avec les producteurs de longues relations qui reposent sur la confiance et le respect mutuel, qui contribuent à la

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

promotion et à l'agrandissement du commerce équitable. Parfois les producteurs sont soutenus par des crédits avant la récolte ou avant la production.

2-2) Les acteurs du commerce équitable

Il y a une multitude d'acteurs qui convergent leur effort et règlent les comportements et relations selon une éthique solidaire et équitable pour donner une existence concrète aux échanges équitables.

2.2.1. Les producteurs

Les producteurs ou travailleurs sont les principaux acteurs du commerce équitable dans la mesure où ils en sont les bénéficiaires directs. Organisés collectivement ou non, ils produisent et cultivent une large variété de produits issus des matières premières locales : café, cacao, thé, épices, artisanat, textile, bijoux, etc.¹¹

2.2.2. Les organisations importatrices

Les organisations importatrices sont généralement issues des pays du Nord et achètent des biens à des prix équitables aux groupes de producteurs marginalisés du Sud. Elles fonctionnent ensuite comme grossistes, comme détaillants ou même les deux à la fois. A nouveau, on se doit de faire la distinction entre les importateurs de la filière intégrée et ceux qui n'y participent que partiellement à côté d'une activité commerciale traditionnelle (filiale labellisée). Les premières prendront une part active au développement économique et social des producteurs, autant par un support technique que par des conseils et de la formation. En revanche, outre une fixation des prix particulière, les seconds participeront, en principe, d'une manière bien plus détachée à ce développement et se contenteront d'assumer leur rôle d'intermédiation commerciale.

2.2.3 Les distributeurs

Ils sont de deux types : les magasins alternatifs et la grande distribution.

2.2.3.1. Les Magasins Alternatifs (magasins bio, magasins du monde)

Ce sont des spécialistes des produits alternatifs alimentaires, mais aussi cosmétiques et d'artisanat. Ils assurent une information soutenue et des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs. Il est à relever que dans la plupart des magasins du monde, la majorité des employés sont des bénévoles.

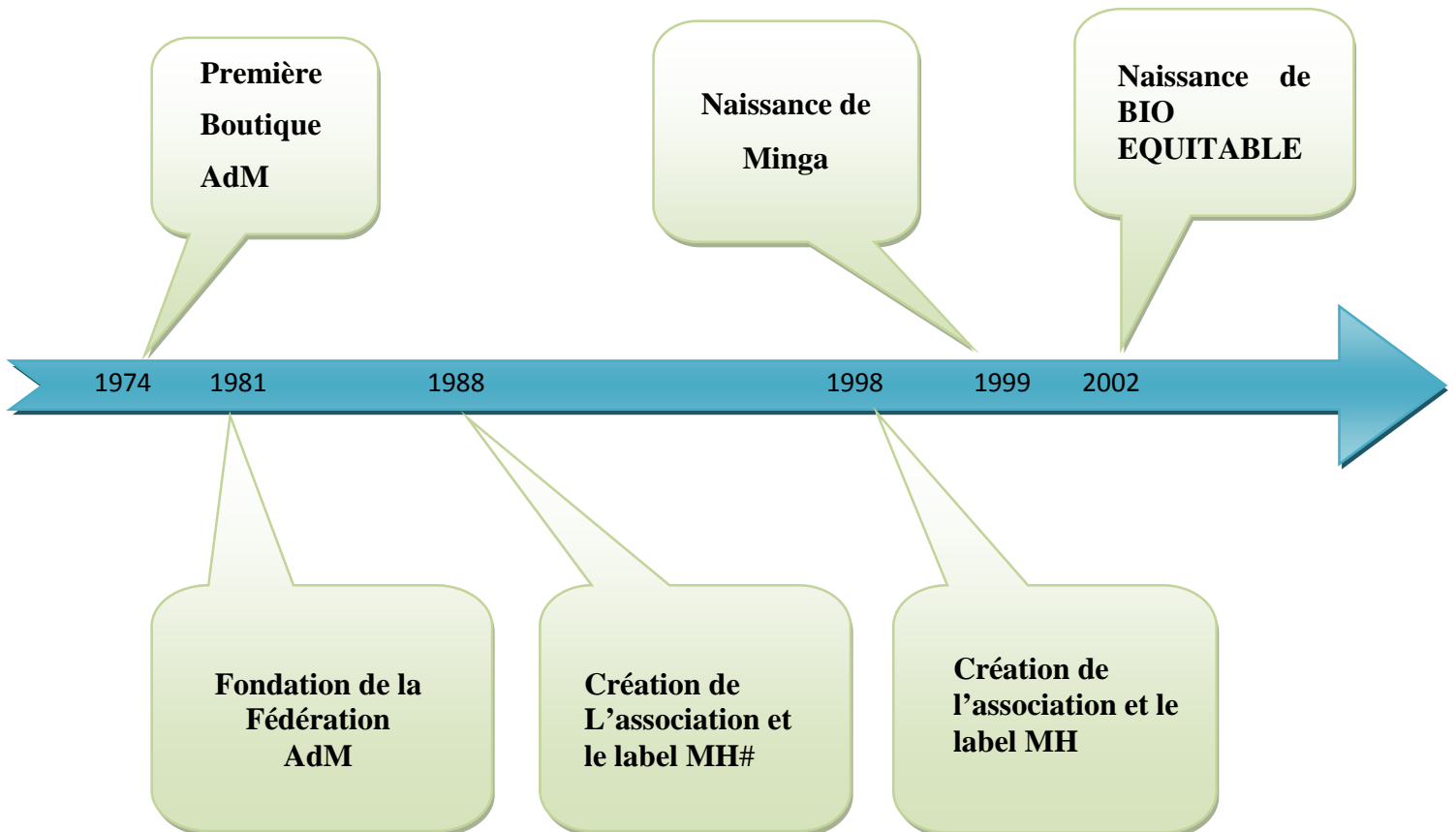
¹¹ Frédéric S. (2006), OP cit, p. 07.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

2.2.3.2. La grande distribution

Parmi leur offre de biens conventionnels, quelques chaînes de grands magasins proposent depuis une décennie une gamme de plus en plus étoffée de produits équitables. Cependant, à l'exception des fleurs, ils se cantonnent pour l'instant dans les produits alimentaires.

Figure 01 : Chronologie des démarrages d'acteurs et label



Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des tableaux 01 (supra, p. 07).

2.2.4. Les organisations de labellisation et d'assistance

Ce sont en fait des organismes de certification qui offrent aux importateurs potentiels un registre de groupes de producteurs agréés, des critères précis à suivre dans le domaine, ainsi qu'un label de reconnaissance.

En principe, ces organisations ne commercialisent pas elles-mêmes les produits certifiés. Leur rôle est de créer des contacts entre des réseaux de commercialisation du Nord et des organisations de production du Sud. Pour couvrir leurs frais, elles concluent avec les importateurs et les distributeurs des contrats de licence qui règlent le paiement d'un droit de licence. De plus, les conditions d'importation, de même que l'utilisation du label, sont

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

spécifiées. Pour garantir la crédibilité des critères, l'organe de labellisation est généralement lui-même lié et contrôlé sur la base de standards internationaux.

2.2.5. Les organisations ou groupes en collaboration avec le commerce équitable

Les organisations ou groupes en collaboration avec le commerce équitable peuvent être de natures très diverses, d'organismes d'entraide, parfois à caractère religieux, en passant par des organismes financiers spécialisés dans les crédits "éthiques", jusqu'à certains départements d'Etat. S'ils n'ont pas pour objectif central la promotion du commerce équitable, ils contribuent de manière plus ou moins directe à son développement.

2.2.6. Les consommateurs de produits équitables

On a souvent tendance à oublier cet acteur pourtant primordial du commerce équitable qui est le consommateur. Par son acte d'achat responsable, ainsi que par l'information qu'il propage généralement de bouche-à-oreille, c'est lui qui permet au commerce équitable de pouvoir exister. Situé en bout de la chaîne, c'est peut-être l'acteur qui est le moins impliqué (en termes de temps et d'activités quotidiennes), mais sans lui, rien ne serait possible.

2-3) Cadre juridique et financier

Les deux éléments les plus essentiels pour le commerce équitables sont incontestablement le cadre juridique et le cadre financier. Le premier protège et régit et le deuxième finance les activités.

2-3-1. Le cadre juridique du commerce équitable

Pour connaître et apprécier les instances de régulation du commerce équitable, il convient donc de revenir sur les acteurs de régulation du commerce dans son ensemble, en considérant les institutions et les textes de référence ayant force de droit aux niveaux international.¹²

En générale le commerce équitable repose sur de nombreuses normes et conditions :

- Les normes de l'OIT concernent essentiellement l'interdiction du travail des enfants, l'interdiction du travail forcé, la liberté syndicale, la liberté de négocier des conventions collectives et le principe de non discrimination (sexe, race, religion...).
- Les standards internationaux du *CE* sont définis par FLO. Ils comprennent des standards génériques et des standards spécifiques à chaque produit.

¹² www.commerceequitable.org/actualites/363-publicationdecretlois2015.html

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

- Le marquage CE sur les produits n'est pas une certification volontaire mais une certification obligatoire de conformité aux normes mises en place par une directive d'une institution habilitée et reconnue.
- Fixé un prix équitable pour le producteur, garant d'une rémunération équitable, couvrant les frais de production et de subsistance durables ; ce prix doit au minimum être aussi élevé que le prix minimal et la prime du commerce équitable lorsque ceux-ci sont définis par les associations internationales du commerce équitable ;
- Les organismes du commerce équitable (Fairtrade Mark, Max Havelaar, Transfair) vérifient toutes les étapes du processus de production afin d'assurer la conformité du produit aux principes du commerce équitable. Les labels sont harmonisés au niveau international à FLO-Cert³⁴, qui assure l'harmonisation au niveau de l'UE et au niveau international.
- Le respect par les processus de production des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
Le respect de l'environnement, des droits de l'homme, notamment des droits de la femme et de l'enfant, et des méthodes de production traditionnelles, favorisant le développement économique et social durable et équitable.
- La certification de la conformité à une norme ou à un cahier des charges.

2-3-2. Le financement du commerce équitable

La coopérative de commerce équitable joue le rôle combiné d'aide à l'exportation et d'institut de micro-crédit.

Les producteurs des produits du commerce équitable, qui ont généralement de gros problème de trésorerie, en particulier dans la phase de démarrage d'un projet, sont parfois forcés à vendre leurs produits à perte ou à un prix insuffisant par rapport à leurs besoins essentiels.

L'accès au crédit pour ceux qui n'ont pas de garanties est très difficile, et souvent l'emprunt se fait à des taux prêteurs exagérés, pouvant entraîner une forme d'esclavagisme économique par le créancier de la dette. Afin d'éviter d'entraîner les producteurs dans ce cercle vicieux d'endettement, les acheteurs du commerce équitable s'engagent systématiquement à préfinancer 30 à 75 % d'une livraison au moment de la prise de commande (parfois même au moment de la mise en culture de produit, si nécessaire). La coopérative reçoit donc de quoi

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

avancer à ses membres une partie de l'investissement nécessaire à la production.¹³ Bien souvent d'ailleurs, les organisations de commerce équitable sont aussi considérées comme des instituts de micro-crédit, comme la plus célèbre, par exemple la Grameen Bank au Bangladesh qui est par ailleurs un fournisseur important des produits d'artisanat et des produits de textiles¹⁴.

2-4) La labellisation des produits

Depuis la fin des années 80, les entreprises du grand commerce et de la distribution (supermarchés, hypermarchés, etc.) sont davantage impliquées dans les initiatives du CE. Dans ce cadre, elles mettent sur le marché, des produits dits équitables selon les règles commerciales usuelles.

Le système de labellisation des produits ont été introduits afin de garantir l'authenticité du CE. Il existe plusieurs labels CE, et chacun jouit d'un organisme de certification qui vérifie toutes les étapes du processus de production afin d'assurer la conformité du produit aux principes du CE. Ces organismes de certification fixent aussi les critères à respecter pour qu'un produit puisse bénéficier du label CE. Des vérificateurs visitent les coopératives du Sud chaque année ou tous les deux ans, la fréquence de ces visites dépendant de la taille et des besoins de celles-ci. Il n'existe pas de définition unique de ce qu'est un label. Le Conseil Fédéral considère que les labels sont des marques apportées volontairement sur les produits. Ils donnent des indications sur une ou plusieurs caractéristiques du produit lui-même ou sur les méthodes utilisées pour sa fabrication. Il y a dans la réalité plusieurs types de label.

2.4.1. Les labels sociales

Les labels sociaux représentent une garantie du respect d'un certain nombre de règles sociales et éthiques dans le processus de production et de commercialisation d'un produit. Ils comprennent généralement des normes minimales en matière de santé, d'interdiction du travail forcé ou du travail abusif des enfants, ainsi que le droit à des salaires minimaux décentes.

2.4.2. Les labels environnementales

Ces labels permettent de certifier que la production et la commercialisation d'un produit sont conformes à un certain respect de l'environnement. Les labels bio sont une forme poussée de

¹³ Eyrolles P, « Le commerce équitable », éditions Jouve Sébastopol, Paris ; Octobre 2006. P56

¹⁴ Véronique B, Corinne Ge et Marie-France T, « Commerce équitable comme vecteur de développement durable ? », Nouvelles pratiques sociales, vol. 18, n° 1, 2005, p. 73-89.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

labels environnementaux mais ne sont pas les seuls à garantir une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement.

2.4.3. Les labels équitables

Ce sont des labels sociaux en premier lieu, mais qui suivent également des critères environnementaux. De plus, ils concernent principalement des denrées issues de régions du Sud.

2-5) Impact du commerce équitable

Le commerce équitable ne présente de l'intérêt que parce qu'il a plusieurs impacts attendus : économiques, sociaux, environnementaux et organisationnel.

2.5.1. Impact économique

- Plus de revenus : augmentation et sécurisation des revenus, moindre vulnérabilité face à la fluctuation des prix, meilleures conditions de vie, capacité à investir sur le long terme.
- Meilleure connaissance du marché : information sur les attentes des consommateurs, accès à de nouveaux marchés plus rémunérateurs, notamment internationaux...
- Accès à des services financiers : capacité des organisations à négocier des prêts auprès d'institutions financières locales ou internationales.
- Nouvelles activités complémentaires génératrices de revenus et d'innovations : développement d'activités de transformation alimentaire et de tourisme solidaire, amélioration de l'outil production, etc.

2.5..2. Impact social

- Services sociaux : éducation, infrastructures scolaires, achat d'équipements et de fournitures.
- Santé : création de centres de soins, mutuelles...
- Développement local : financement de projets communautaires, construction de latrines, de routes, accès à l'eau potable et à l'assainissement...

2.5.3. Impact environnemental

- Appui technique : formation des producteurs aux techniques de production durable (gestion de la richesse, lutte anti érosion, abandon du brûlis), accès à la certification et à la production de qualité...

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

- Gestion des ressources naturelles : préservation de l'eau, des terres, de la biodiversité, recherche de qualité, promotion de l'agriculture biologique.

2.5.4. impact organisationnel et politique

- Renforcement des compétences : augmentation de la qualité des produits, connaissance des enchainements des marchés et de l'environnement international.
- Réseaux institutionnels : capacité des organisations de producteurs à dialoguer avec les pouvoirs publics et à proposer des politiques de soutien sectoriel ; développement de partenariats avec des ONG.
- Légitimité : reconnaissance sociale par les pouvoirs publics et autres acteurs opérant dans la région concernée.
- Gouvernance : critères de transparence, de fonctionnement démocratique, de participation et de non discrimination développés par le commerce équitable.

Section 03 : Les filières du commerce équitable

L'importance du commerce équitable ne se vérifie pas seulement par l'augmentation continue de la valeur de ses échanges et le nombre de ses emplois créés, il se constate aussi en observant son déploiement par filières et par produits.

3-1) Les produits équitables

Aujourd'hui, la gamme de produits qui sont certifiés par des organisations de commerce équitable est très variée. Si tous les acteurs du commerce équitable partagent les mêmes objectifs à long terme, la nature des activités qui leurs sont offertes, des produits qu'ils peuvent vendre et donc les métiers qu'ils peuvent exercer, sont variés.

On peut identifier à ce jour quelques grandes familles de produits :

- L'alimentaire : café, thé, infusions, cacao, jus, boissons, chocolat, confiseries, miel, confitures, fruits, sucre, riz, etc.
- La mode et les accessoires : vêtements prêt-à-porter pour hommes, femmes et enfants, vêtements professionnels, bijoux, sacs, etc.
- La décoration et l'artisanat : art de la table, jouets, linge de maison, mobilier, coffrets cadeaux, etc.
- Le bien-être et les soins : cosmétiques, compléments alimentaires, etc.
- Le tourisme : en sauvegardant les activités traditionnelles, on crée par la-même un potentiel d'offre touristique.

3-2) L'expérience du commerce équitable : cas du café du Costa Rica

Chaque jour, deux milliards de tasses de café sont consommées, Le café arrive en seconde place des matières premières les plus précieuses, après le pétrole, et se vend à prix élevé tout autour du globe. Le café est cultivé presque exclusivement dans les pays en voie de développement. Avec une part d'environ 80%, les petits cultivateurs dominent la production mondiale de café. Environ 25 millions de petits producteurs et leurs familles, dans plus de 50 pays producteurs, dépendent du café comme principale source de revenus. La grande majorité de ces cultivateurs peinent à gagner suffisamment pour couvrir leurs besoins les plus élémentaires.

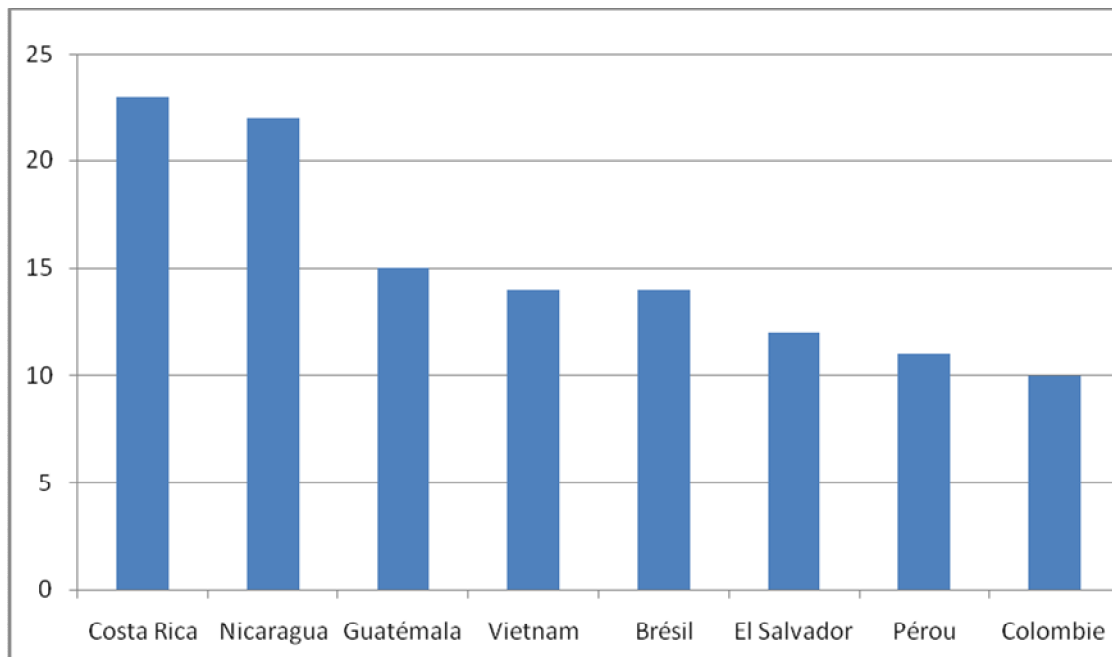
Le café « el grano de oro » (la graine dorée) est une part importante de l'histoire du Costa Rica, de sa culture et de son économie. Le Costa Rica est l'exemple même d'un développement réussi du secteur du café, où les petits producteurs dégagent des revenus plus importants que la plupart de leurs homologues dans d'autres régions du monde. Plus de 100 000 hectares de café sont cultivés au Costa Rica. 90 % de la production est destinée à l'exportation et le café représente 11 % des recettes d'exportation du pays. Le secteur emploie 5 % des travailleurs du pays et 20 % des travailleurs agricoles. Le secteur du café au Costa Rica compte plus de 78 000 cultivateurs, 94 entreprises de transformation, 73 compagnies de torréfaction et 30 entreprises exportatrices. La contribution des petites exploitations agricoles est substantielle : près de 90 % des paysans cultivent moins de cinq hectares ; ensemble, ils représentent environ 45 % de la superficie cultivée totale.¹⁵

Les revenus de la majorité de ces petits producteurs sont suffisants pour leur permettre un mode de vie digne. Le Costa Rica fait figure d'exception parmi les pays en voie de développement, car le taux relatif de pauvres, vivant dans les zones rurales et urbaines, y est quasiment identique. Dans la plus grande partie des pays en voie de développement, le taux de pauvreté en zone rurale dépasse celui des zones urbaines (en pour cent de la population concernée) ; dans certains cas, ce taux peut être de deux fois plus élevé.

Avec une production annuelle de près de 1,5 million de sacs de café, ce petit pays le Costa Rica occupe le treizième rang des plus grands producteurs de café au monde. Cependant, en production par habitant, il est le deuxième producteur mondial, avec près d'un demi-sac (23 kg) par habitant (voir figure 1).

¹⁵Marco F, « Café issu du commerce équitable du Costa Rica : une histoire à succès des petits producteurs », www.responsability.com/Research-Insight-2013-Café-issu-du-commerce-équitable

Figure 02 : production de café par habitant (en kg) dans le monde



Source : Banque mondiale, responsibility Research, 2013, Zurich, Suisse.

Les éléments qui sont à la base du succès au Costa Rica sont la manière dont les petits producteurs peuvent libérer leur potentiel et l'importance de l'accès au financement.

Hugo Flores, un producteur de café du Costa Rica, est un exemple qui incarne cette réussite. Agé de 42 ans, lui et les cinq membres de sa famille sont la quatrième génération de cultivateurs de café. Contrairement à la plupart de ses pairs à travers le monde, il vit décemment avec sa famille. Cette vie n'est pas luxueuse, mais les Flores sont propriétaires de leur ferme et ils bénéficient d'un accès à l'eau courante et à l'électricité. M. Flores est fier d'appartenir à l'organisation de producteurs Coopronaranjo, forte de 2 500 cultivateurs de café. La productivité de son domaine se situe au-dessus de la moyenne mondiale (comme la plupart des plantations de café du Costa Rica), et son café est de qualité supérieure. Il touche un prix équitable pour son café, vendu sur les marchés européens et américains par l'organisation de producteurs.¹⁶

Les développements de ce chapitre nous permettent de comprendre que le commerce équitable, en rupture avec le commerce classique, fait de l'équité une propriété et une exigence propre à l'échange international. Il a plusieurs dimensions à défendre : humaine,

¹⁶Marco F, op cit.

Chapitre 01 : Le commerce équitable : de la naissance aux conditions d'existence et à quelques expériences

environnementale et éthique, juridique et financière. Il a également plusieurs acteurs qui lui permettent de se développer : producteurs, consommateurs, distributeurs, normalisateurs, législateurs.

Chapitre II

Chapitre 02 : Le développement rural durable et le commerce équitable

Le commerce équitable joue un rôle important dans le développement rural durable et donc le secteur agricole, car L'agriculture est le moteur du développement rural durable, c'est avant tout la volonté de la communauté à construire un projet. Pour comprendre les relations entre ces trois éléments nous avons partagé notre chapitre en 3 sections dont la première s'agit d'une généralité sur le développement durable, le deuxième est sous le titre du commerce équitable contribue au développement rural durable et en fin le troisième est la stratégie à suivre pour aller au commerce équitable.

Section 01 : Le développement durable : éléments généraux

Depuis le début des années 1970, les préoccupations environnementales à l'échelle mondiale n'arrêtent pas de croître. Elles font suite aux conséquences du développement industriel : catastrophes naturelles, dérèglement climatique (réchauffement climatique), pollution atmosphérique. Toutes ces conséquences donnent des alertes, des avertissements sur la nécessité d'une meilleure protection de l'environnement et d'un modèle de croissance et de développement économique humain et écologique.

Le rapport de la commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), établi à Brundtland en 1987, constitue une étape importante pour la formalisation de ce concept. Ce rapport définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs¹⁵ et correspond aux devoirs des générations actuelles de transmettre un monde viable, viable et reproductible »¹⁶ aux générations futures.

Nous pouvons dire aussi que le développement durable consiste à favoriser un modèle de croissance aujourd'hui qui n'hypothèque pas la capacité des générations futures à répondre aux enjeux de demain. Confronter la question du développement durable à la géographie consiste à se demander si les zones rurales sont concernées, dans ses démarches et ses centres d'intérêt, par ce qui constitue un paradigme actuel des rapports homme-nature ou nature-société. Le développement durable contient trois dimensions, sociale, économique et écologique.

¹⁵Jounot A, «100 questions pour comprendre et agir Le développement durable », édition de AFNOR, juillet 2004 en France, p. 03.

¹⁶ Djimet-Baboun A, « Agriculture et développement dans le monde », éditions Ellipses marketing S.A., paris, août 2006, p. 112.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

1.1. Explicitation des principaux concepts

Le terme rural renvoie à la campagne et plus généralement aux territoires et aux activités non urbains. Le rural est employé pour désigner tout ce qui est relatif à la campagne et aux personnes qui y vivent. Néanmoins, dans le contexte géographique. La campagne représente une vaste étendue où les habitations sont regroupées et les terres cultivées. L'espace rural se caractérise par les principales activités qui sont l'agriculture et l'artisanat.

Le développement renvoie à une notion quantitative, la croissance économique, mais également à une notion plus qualitative, le bien-être des populations. L'enjeu du développement rural est donc de rendre les campagnes attractives et de faire en sorte que les populations et les entreprises s'installent et se sentent bien dans ces espaces.

Le tableau ci-dessous dont des dates qui ont marqué l'histoire et l'essor du concept de développement rural durable.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

Tableau 03 : Quelques dates marquantes du développement durable

1972	Sommet des nations unies sur l'homme et l'environnement à Stockholm. Un état critique de la planète est dressé et certains scientifiques ont été jusqu'à recommander un arrêt de la croissance économique.
1987	Publication du rapport « Notre avenir à tous » de la commission des nations unies pour l'environnement et le développement.
1989	Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de produits toxiques
1992	Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement à Rio.
1995	Alain Jounot, «Le développement durable. 100 questions pour comprendre et agir », édition d'AFNOR, juillet 2004. En France Adoption du protocole de Carthagène sur les préventions des risques biotechnologiques.
1996	Sommet des villes à Istanbul. La déclaration d'Istanbul reconnaît et le droit au logement comme partie intégrante des droits de l'homme.
1997	Adoption du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de ser.
2002	Sommet mondial de la terre, Rio+10, à Johannesburg. La déclaration de Johannesburg met en avant la nécessité de modifier les modes de production et de consommation.

Source : Jounot A. (2004), op cit, p. 28.

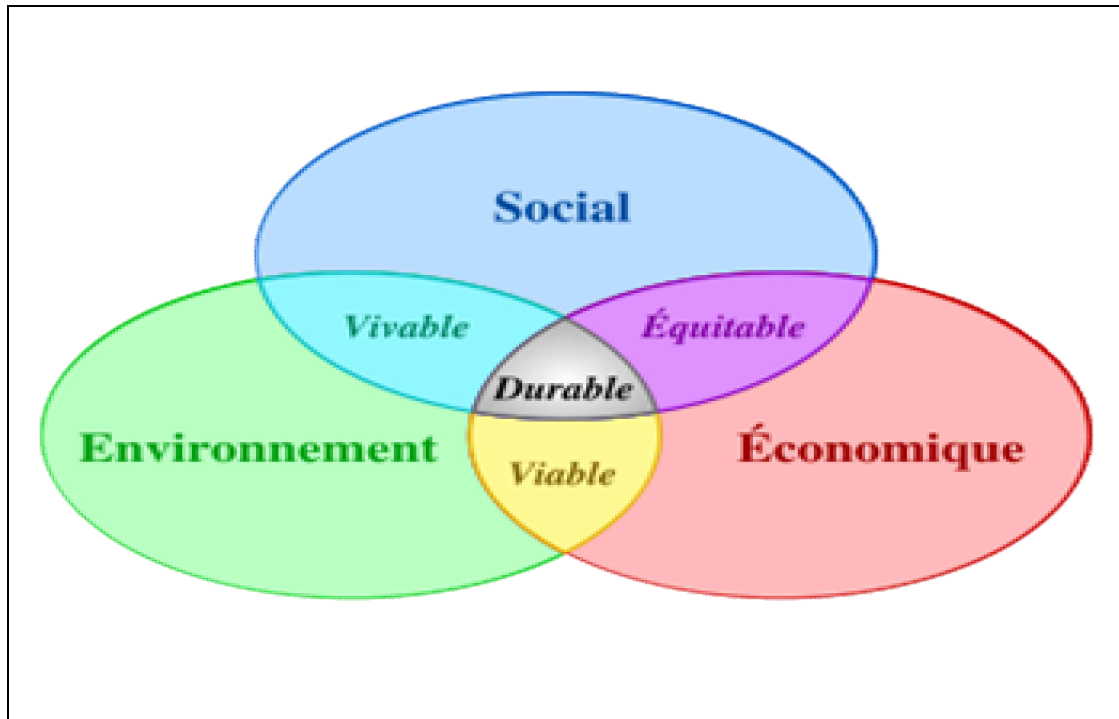
1-2. Les dimension de développement durable :

Le concept de développement durable associe trois objectifs : efficacité économique, équité social et préservation de l'environnement. La mise en œuvre d'une politique de développement durable ne se limite pas au seul pilier environnement, mais aussi vise une gestion qui intègre les trois sphères. Le développement durable est caractérisé par trois

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

dimensions principales qui sont la dimension environnementale, la dimension économique et la dimension sociale.

Figure : Les trois piliers du développement durable



Source : Emmanuel A, « le développement durable », Edition Nathan, 2005, P.7.

a) La dimension sociale

La dimension sociale est la dimension qui prend en charge les problèmes des sociétés, notamment la lutte contre la faim, l'amélioration de la formation des salariés, la santé, et l'éducation. Le pilier social est le pilier qui répond aux besoins humains, plus précisément il répond à un objectif d'équité sociale. Cette dimension est la moins considérée dans la logique classique de développement par rapport aux dimensions environnementale et économique.¹⁷

b) la dimension économique

Au-delà des performances financières, le développement durable suppose la prise en compte des perspectives à long terme de l'entreprise, de son impact sur le développement économique et social de ses zones d'implantation et de leurs parties constitutives et de son respect des principes de l'éthique des affaires (absence de corruption, d'abus de position

¹⁷Amrani S, « la relation entre l'entreprise et l'environnement dans le cadre du développement durable : cas des entreprises de la wilaya de Bouira », thèse de magister en science économie, option économie de l'environnement, université de Béjaia, 2010, p 16.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

dominante)¹⁸. L'aspect économique du développement durable cherche de nouveaux modes de production et de consommation pour que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement.¹⁹

c) la dimension environnementale

Quel est l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement au sens large (consommation de ressources naturelles, rejet de toutes natures, occupation du territoire) ?²⁰
La dimension environnementale est la plus connue, comparée à la dimension économique et sociale. L'objectif du développement durable à travers son pilier environnemental est de protéger et de valoriser l'environnement et de préserver les ressources pour les générations futures.

La durabilité implique un mode de développement qui préserve les ressources naturelles et qui réalise l'épanouissement de la vie humaine (l'eau, l'air, les sols, la diversité des espèces, l'humain) et qui ne conduit pas à dégrader dangereusement la biosphère par l'accumulation de polluants, la concentration des habitats naturels...

Le maintien de l'intégrité de l'environnement se fait, entre autres, par :

- l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ;
- une gestion durable des populations animales et végétales.

L'efficacité économique, pour sa part, dépend de :

- L'application des principes du pollueur payeur ;
- L'intégration des coûts environnementaux et sociaux, éco-fiscalité...

Pour faire progresser l'équité sociale enfin, il est utile de :

- Réaliser l'accès pour tous à l'éducation, l'emploi, le logement décent et aux soins médicaux ;
- Le respect des droits et des libertés de la personne.

1-3. Les principes du développement rural durable

Le développement durable contient plusieurs principes qui ont été adoptés dans des conférences internationales, telles que la conférence de Stockholm en 1972. Cette conférence

¹⁸Geneviève F, « Que développement durable veut dire ? », Edition d'organisation 1, rue thénard 75005 paris, novembre 2004, p. 8.

¹⁹Amrani S. (2010), OP cit, p17.

²⁰Geneviève F. (2004), OP cit, p. 8.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

a permis l'instauration de 26 principes. La conférence de Rio, pour sa part, a, en 1992, instauré 27 principes²¹. Parmi ces principes nous pouvons souligner les six principes les plus connus :

- Principe éthique qui est fondé sur la défense et la promotion des valeurs universelles. réunissant l'ensemble des autres principes, il consiste à ne pas transgresser une morale supérieure, et à se conformer aux bonnes conduites. Le principe d'éthique, décliné de plus en plus dans les organisations, revient à préserver la dignité et la justice.
- Principe pollueur payeur (PPP) qui a été adopté par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) en 1972. Ce principe est, à la source, un concept économique. Il vise à faire prendre en compte, par les acteurs économiques, les coûts « externes » pour la société, des atteintes à l'environnement générées par leurs activités. Ce principe, qui concerne les activités publiques ou privées, les entreprises, les ménages et chacun des acteurs de la société civile vise l'efficacité, l'équité et la responsabilité. l'efficacité pour que les prix reflètent l'intégralité et la réalité des coûts de production et favorisent, économiquement et à terme, les activités les moins polluantes. L'équité pour le responsable direct des actes polluants paye à la collectivité la contre partie des dégâts et le prix des réparations. La responsabilité pour que l'identification du pollueur et le prix à payer puisse inciter à minimiser les pollutions produites.
- Principe de précaution qui est le quinzième principe de la déclaration de Rio en 1992, est l'un des grands principes atteint par les conférences internationales sur l'environnement. Il introduit la prise en compte de l'avis scientifique minoritaire, traitant les éventualités comme des certitudes. C'est désormais l'incertitude scientifique et la controverse qui fondent la décision, ce qui va bousculer l'ordre juridique en introduisant le soupçon, ce qui va aussi renouveler l'exercice de la démocratie. Son application justifie ou rend impératif la délimitation, l'encadrement ou empêchement de certaines actions présentant un danger potentiel grave, sans attendre que le danger soit scientifiquement établi de façon certaine. Il cherche à établir une norme de dommage zéro. Simulant les scénarios de rupture, il attribue la charge de la preuve d'une absence de risque à tout acteur d'un projet, prend en compte l'irréversibilité des décisions et maintient les options ouvertes.

²¹Kerdoum A, « Environnement et développement durable : enjeux et défis », Editions Publisud, 2000, p. 196.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

- Principe de prévention qui est l'un des principes généraux du droit international de l'environnement. La prévention, à l'inverse de la précaution, consiste à contrôler les risques avérés et à en réduire les impacts, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.
- Principe de responsabilité qui repose sur un engagement global et universel, intemporel, individuel et local. Son application passe par le respect de cinq commandements : traiter les éventualités comme des certitudes ; engager notre responsabilité sur le futur, dont nous sommes les otages ; dans le course au progrès, nous conduire selon une éthique de l'actuel et, en même temps, une éthique de l'être ; être responsable de soi-même, mais aussi des actes des autres ; agir de telle façon que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre.
- Principe d'intégration qui consiste dans le fait à faire que les préoccupations environnementales soient le devoir de tous. Les règles et les normes qui sont dictées sur l'environnement doivent être appliquées et respectées par tous les organismes et particulièrement les entreprises industrielles, à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Pour préserver l'environnement, réaliser une efficacité économique, et avoir une équité sociale, il faudrait respecter les principes précédents et autres pour avoir une culture développement durable²².

1-4. Les objectifs du développement rural durable

Le développement durable est pour plusieurs objectifs. Il y a l'objectif qui concerne la situation des habitants dans les zones rurales par l'amélioration de revenus des salariés. Il y a aussi l'objectif lié à la situation économique d'un pays par l'augmentation de la production bio, ce qui permet de réduire les importations, d'augmenter les travaux d'occupation socialement utiles et d'augmenter la diversification des produits de qualité (bio-Natural).

On peut citer, quelques objectifs reconnus du développement durable :

- L'accroissement du revenu du travailleur rural peut provenir soit de l'augmentation de sa production, soit de la hausse des prix, soit de l'effet conjugué de ces deux éléments.
- Assurer au maximum la couverture des besoins alimentaires de la population.

²²Amrani S. (2010), Op cit, p. 18.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

- Accroître les exportations et réduire les importations.
- Réduire l'exode rural et le sous-emploi dans les campagnes.
- Réaliser le passage progressif de la condition du paysan au statut d'agriculteur.
- Réorienter et diversifier les activités rurales.
- Assurer l'éducation pour tous.
- Réduire la pauvreté.

Section 02 : Le commerce équitable au développement rural durable

2.1. L'agriculture et le développement rural durable

L'agriculture est le démarreur du développement économique. Le développement agricole fournit des opportunités aux industries agroalimentaires, de la nourriture aux travailleurs non agricoles, et des marchés ruraux pour les industries urbaines

Pour permettre à l'agriculture de jouer son rôle de démarreur du développement, les agriculteurs ont besoin de prix qui leur permettent d'investir et de combattre la dégradation des sols.²³ Elle vise à soutenir et renforcer les segments les plus vulnérables de la population rurale et à encourager la production agricole durable. Les activités rurales (agricultures) occupent l'essentiel de la population active des zones rurales, l'agriculture ne peut être dissociée ni de ses territoires et encore moins de ces ruraux.

L'agriculture est au fond du développement durable. Elle est étroitement liée à plusieurs domaines comme la santé, l'éducation, le secteur privé, l'eau et l'environnement. Afin d'assurer un développement rural intégré, équitable et durable, il faut gérer les complexités de ces liens. C'est avant tout la volonté de la communauté à construire un projet. Il ne peut pas y avoir de développement sans motivation, sans intention. Le développement vient nécessairement de l'intérieur et ne peut être imposé de l'extérieur sans certitude d'aboutir à un échec.

²³ Niek KONING, Roel JONGENEEL, « LA CEDEAO PEUT-ELLE CRÉER UN OPEP DU CACAO DURABLE ? », *Revue Tiers Monde* 2008/3 (n° 195), p. 661

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

le concept de l'agriculture et le développement rural durable , ont pris naissance au début des années 1980 avec la prise de conscience croissante de la nécessité de répondre aux besoins fondamentaux des populations, en matière de nourriture, de logement, d'habillement et plus généralement de qualité de vie ²⁴.

Afin de contribuer à un développement agricole et rural, écologiquement sain, économiquement viable, socialement juste.

A. Des aspects sociaux

- Instauration de l'équité, de la justice, de la cohésion sociale, et de la démocratie participative ;
- La réduction de la pauvreté et de l'exode rural ;
- La promotion du bien-être et de la qualité de la vie.

B. Des aspects économiques

- Une augmentation des revenus des ruraux ;
- Une économie agricole, assurant les besoins locaux, organisée autour d'associations coopératives et orientée vers le marché local, national et international ;
- Une majoration de la sécurité alimentaire et de la disponibilité de l'alimentation depuis l'échelle individuelle jusqu'à l'échelle locale ;
- Des pratiques moins consommatrices en intrants ;
- Des innovations techniques simples et accessibles.

C. Des aspects environnementaux

- Une importante contribution pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- Une diminution des pratiques polluantes ;
- Une gestion rationnelle des ressources naturelles.

L'agriculture et le développement rural durable peut être défini comme le développement qui ne génère pas que la croissance économique, mais qui distribue les bénéfices équitablement, qui protège l'environnement aussi le développement qui donne la priorité aux

²⁴ Rapport sur l'état des Alpes convention alpine, « Développement rural durable et innovation », Signaux alpins Éditions spéciale n°3, 2011. P.12

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

pauvres, il s'agit d'un développement qui est protégé la population, la nature, l'emploi et la femme.

Dans le cadre de la politique « l'agriculture au service du développement rural durable », le terme « agriculture » désigne l'ensemble du système qui relie les producteurs aux consommateurs de produits agricoles alimentaires et non alimentaires. Ce système comprend différents éléments tels que la production l'entreposage, la transformation, le commerce et l'utilisation de ces produits, la base de ressources naturelles, de même que les politiques et règlements sur lesquels s'appuie le système.²⁵ Elle répond aux besoins de développement agricole durable des économies en transition et des pays en développement réunis.

2.2. L'agriculture et le commerce équitable

Le commerce équitable, qui avait été initialement pensé comme un outil de développement des producteurs des pays du Sud, est aujourd'hui également envisagé comme un levier pour lutter contre la précarité des agriculteurs des régions du Nord (Chiffolleau, Prévost, 2008). Généralement, les promoteurs d'un « commerce équitable local », « commerce équitable de proximité » ou « commerce équitable Nord-Nord » associent à ces termes des formes de circuits courts alimentaires, comme les magasins de producteurs, les marchés fermiers ou les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), qui à leurs yeux permettent d'établir, entre producteurs et consommateurs d'une même région, des relations semblables à celles qui existent dans le commerce équitable.²⁶

Pour permettre à l'agriculture de jouer son rôle de démarreur du développement, les agriculteurs ont besoin de prix qui leur permettent d'investir et de combattre la dégradation des sols. Par conséquent, les pays en développement doivent avoir le droit fondamental d'instaurer des droits de douane pour protéger leurs paysans des importations à bon marché avec lesquelles ils ne sont pas compétitifs. C'est pourquoi des organisations agricoles, ONG et gouvernements des pays pauvres mettent en avant la souveraineté alimentaire comme concept directeur de la politique des échanges agricoles. Ce concept est opposé aux prescriptions néolibérales qui poussent les pays en développement à se reposer de toute urgence sur les cultures d'exportation et à ouvrir leurs frontières aux importations alimentaires.

²⁵ Rapport au premier ministre du Canada, « l'agriculture au service du développement rural durable », agence canadienne de développement international, 2003.

²⁶ Ronan L, « si loin, si proches : la difficile association entre circuits courts et commerce équitable », N° 207, juillet-septembre 2011, Revue Tiers Monde, p. 133.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

On a proposé le commerce équitable et la commercialisation des produits de l'agriculture biologique pour améliorer la durabilité sociale et environnementale sur un marché mondial libéralisé. Cependant les marchés de niche pour ces produits demeurent faibles ; leur échelle limitée entraîne des marges commerciales élevées ; et la certification nécessaire implique des coûts élevés qui pénalisent les petits agriculteurs (CLAY et *al.* 2005 ; TALBOT, 2004). Ces initiatives apportent des avantages à quelques agriculteurs et relèvent le niveau de prise de conscience des consommateurs de pays importateurs, mais elles ont peu d'effet sur les prix moyens.²⁷

L'analyse de la législation relative aux produits de traitement, dont les conséquences graves sur l'environnement et la santé nécessitent un encadrement strict, nous semble importante. Par ailleurs, les produits de qualité spécifique, tels que les produits de l'agriculture biologique, les produits issus du commerce équitable et les organismes génétiquement modifiés (OGM), s'inscrivent dans un secteur de niche où les pouvoirs publics tentent de parvenir à un difficile équilibre entre la protection de la santé et de l'environnement et le respect des règles du libre-échange. Enfin, plusieurs mesures ont été adoptées pour essayer d'endiguer les nombreux problèmes posés par l'incessante augmentation des déchets ménagers.

Un meilleur accès au marché est essentiel à l'amélioration des conditions d'existence de nombreux petits producteurs dans les pays du Sud. Le rôle que pourrait jouer le secteur privé dans le développement et l'appui aux agricultures paysannes est souvent mis en avant avec le développement de l'agriculture sous contrat. Si les avantages que présente ce type de relation entre le secteur privé et les petits producteurs paraissent évidents, les risques liés au développement de cette nouvelle modalité d'échange commercial entre acteurs asymétriques sont également réels et de mieux en mieux documentés.²⁸ De son côté, le commerce équitable est un outil de renforcement des capacités des producteurs et de structuration de leurs organisations. Or depuis plusieurs années, les labels de commerce équitable ont intégré la modalité d'agriculture sous contrat dans leurs cahiers des charges.

²⁷ KONING Nike, 2008, OP cit, p681

²⁸ Rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation aux Nations Unies, Olivier de Schutter du 4 août 2011.

2.3. Le lien entre le commerce équitable et le développement rural durable

Les concepts de développement durable (DD) et de commerce équitable (CE) sont réunis par le travail des acteurs. Ils s'influencent l'un et l'autre dans leur réalisation, créant ainsi des ponts de convergence :

- La solidarité comme point de convergence, c'est-à-dire que commerce équitable et développement durable s'accordent pour reconnaître le rôle central de la solidarité dans les échanges. La solidarité est liée à la logique de justice sociale.
- Solidarité internationale et solidarité intergénérationnelle, c'est-à-dire que le développement durable appelle une double solidarité, à la fois internationale et générationnelle.²⁹

Depuis son émergence, il y a maintenant plus de vingt ans, le projet sociétal du développement durable s'institutionnalise en France notamment dans un contexte de priorisation de l'environnement et renouvelle le paradigme du commerce équitable qui semble se trouver à moment charnière de son développement, celui d'un « commerce durable »³⁰ En France, il est intégré politiquement à la stratégie nationale de développement durable. Parallèlement, la charte de l'environnement inscrit ses principes dans la Constitution française .En 2007, la Grenelle de l'environnement réunit pour la première fois l'état, des représentants des entreprises, de la société civile et des collectivités locales. L'objectif est de définir les orientations stratégiques en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité ou encore d'agriculture biologique. Le commerce équitable n'échappe pas à cette vague du développement durable. En 2001, le consensus Fine s'insère dans les démarches pour le développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de la planète .L'article 60 de la loi de 2005 relative aux PME subordonne officiellement le commerce équitable au développement durable. L'accord Afnor de 006 renforce encore cette position.

Le Commerce Equitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés,

²⁹ Vivien B et Aurélie C, « Dictionnaire du commerce équitable », éditions Gaston Boussou à paris, 2005. p. 86.

³⁰ Dimbi Ramonjy, « Commerce équitable et Développement durable : Paradigme, Praxis et Enjeux pour les Organisations », Éthique et économique, 2011, p94.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

tout particulièrement au Sud de la planète.³¹ En approchant les deux concepts, ces textes insistent sur leurs points communs. Le commerce équitable met en œuvre certains principes du développement durable. Ce dernier apporte sa logique intégrative et renouvelle les pratiques des organisations du commerce équitable. Par exemple, les deux concepts mettent au cœur de leur modèle la durabilité environnementale et le respect des droits de l'homme. Pourtant, les deux concepts ont leur propre généalogie. Et leur intégration ne se fait pas sans frictions.

Malgré l'importance de ces enjeux, la problématique de l'intégration du commerce équitable du développement durable demeure peu étudiée. Cette entrée expose l'ambivalence de leur relation, en identifiant les convergences et les divergences des deux concepts.

Section 03 : La stratégie à suivre le commerce équitable

Pratiquement, la concrétisation d'un projet de commerce est subordonnée à trois facteurs, des démarches, des actions et des structures.

3.1. Les démarches pour le commerce équitable

En compte aujourd'hui près de 600 centres de production de commerce équitable répartis dans plus de 85 pays différents et pour 800 000 bénéficiaires dans le monde³².

L'Etat joue un rôle de plusieurs façons pour la consolidation du commerce équitable et durable :

- Faire des coopératives du commerce équitable en constituant un collectif régional composé d'organisations paysannes, de structures syndicales, associatives et entrepreneuriale, permettant de mutualiser les dynamiques locales et de mettre en place des circuits de distributions alternatives et solidaire dans le cadre de développement solidaire et locale.
- La labellisation des produits, sachant que la plupart des produits du commerce équitable sont des produits simples dans lesquels entrent une ou deux matières premières seulement. La labellisation par produit suppose un contrôle vertical de toute la chaîne de production et de commercialisation. La démarche des labels pour des

³¹Véronique B, «commerce équitable et développement durable: le cas d'une organisation de producteurs de café au Mexique », thèse de Doctorat. Université de Québec-Montréal. Faculté de science économique. 2008. P.25.

³² Tristan L. « Le commerce équitable ». Éditions Eyrolles Pratique à paris, 2012. P. 58.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

produits, comme le café ou le cacao, basée sur la définition de normes précises par filière, a valeur d'exemple, mais n'est sans doute généralisable qu'à un nombre limité de produits. Les produits labellisés ont toujours un logo signifiant leur labellisation. Ces logos sont au nombre de cinq comme on le voit dans la figure ci-dessous :

- Le logo FLO International, représenté par l'association Max Havelaar en France, qui appose ce logo sur des produits contrôlés comme issus du commerce équitable par FLO Cert.
- Le logo WFTO (ex-IFAT) délivré à des structures contrôlées et reconnues comme des « organisations de commerce équitable ».
- Le logo ECOCERT-EQUITABLE délivré pour les produits uniquement 100% d'origine biologique et équitables.
- Le logo Forest Garden Product (FGP) qui garantit un système de sylviculture respectueux de la biodiversité et favorable à l'équité sociale. FGP est à haute valeur économique ajoutée.
- Le logo BIO EQUITABLE qui est présent sur les produits importés par les entreprises membres de l'association Bio Partenaire. Ces produits suivent la garantie Eco Equitable.

Figure n° 04 : les logos de labellisation



Source : Wikipédia

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

3.2. Actions pour le commerce équitable

Les principales fonctions pour le commerce équitable sont le préfinancement, le renforcement et la fixation du prix équitable.

3.2.1. Le préfinancement des producteurs

Afin d'éviter l'endettement des producteurs et de renforcer leur indépendance par rapport aux intermédiaires, notamment par rapport aux organismes de crédit, le commerce équitable leur offre la possibilité de demander aux importateurs le paiement anticipé du prix dont le montant varie généralement de 40 à 60 % de la valeur globale du contrat⁵⁵. Ce critère a également été confirmé par l'article 10³³.

L'accès au financement est étroitement lié à la structuration du milieu. Une des fonctions les plus importantes de la structuration des associations, coopératives ou organisations de base était de rendre possible l'accès au financement à leurs membres. L'objectif de ces réseaux est le développement des producteurs avant tout. La coopérative de commerce équitable joue un rôle combiné d'aide à l'exportation et d'institut des micros crédits. Le principe de solidarité de préfinancement des commandes, parce que les petits producteurs les plus défavorisés ont généralement des gros problèmes de trésorerie, les producteurs peuvent solliciter les organisations du commerce équitable pour accroître des crédits afin d'améliorer leurs production.

3.2.2. Renforcement les capacités des producteurs

Le renforcement des capacités est un des grands points centraux dans tous les programmes. Ce n'est qu'à travers le renforcement des capacités que des structures autogérées pérennes ainsi que l'augmentation de la production continue peuvent être atteintes. Il s'agit des capacités des partenaires de base, des organisations et institutions de base. Les piliers stratégiques choisis et appliqués par les programmes sont la formation, la mise en place et le développement d'organisations de base (structuration du milieu) et l'appui matériel (accès au financement). Vu que nous avons parlé plus haut de la structuration du milieu et de l'accès au financement, nous nous concentrons ici sur la formation et les activités soutenant le processus de renforcement continu. Nous tenons à noter que les mesures de renforcement des organisations de base se recoupent partiellement avec celles des collectivités territoriales.

³³Abdelgawad W, « le commerce équitable et la société civile internationale : une chance pour la mondialisation d'une droit de l'économie solidaire ». Revue Internationale de Droit Économique. 2003. p. 197.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

Le renforcement des capacités techniques concerne toute mesure pour qu'elle respecte l'environnement, contribuant à l'augmentation de la production dans le domaine du commerce équitable. A part la formation, les programmes contribuent à l'acquisition de matériel et équipements adéquats des producteurs.

3.2.3. Un prix juste (le prix équitable)

Le commerce équitable est destiné à équilibrer le partage inégal des parts sur le prix en assurant un prix équitable aux producteurs marginalisés. Le prix équitable comprend deux aspects. Un prix de base plancher qui, tout en étant fixé en référence au prix du marché, ne pourra descendre en dessous d'un certain seuil. Le commerce équitable garantit aux producteurs un revenu décent, grâce à la fixation d'un prix juste négocié³⁴. L'objectif est de garantir un prix minimum des produits quelque soient les aléas du marché ou de la bourse. Une prime de commerce équitable (appelée parfois prime de développement) traduit un surpris calculé selon des critères transparents afin de permettre aux producteurs et à leur famille de subvenir de manière durable à leurs besoins fondamentaux et de financer des projets sociaux, économiques et écologiques (construction d'écoles et d'hôpitaux, formation de personnels, amélioration de la production, production biologique, etc.).

Le prix équitable peut, pour certains produits, être plus légèrement élevé que le prix du marché. De la sorte, le commerce équitable œuvre au renforcement des liens de solidarité entre les producteurs du Sud et les consommateurs du Nord.

³⁴Vivien B, « Aurélie Carimentrand2012, Dictionnaire du commerce équitable », éditions Gaston Boussou, Paris, 2012. P. 196.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

Figure n°05 : le prix reçoit par le producteur en comparaison avec le système traditionnel



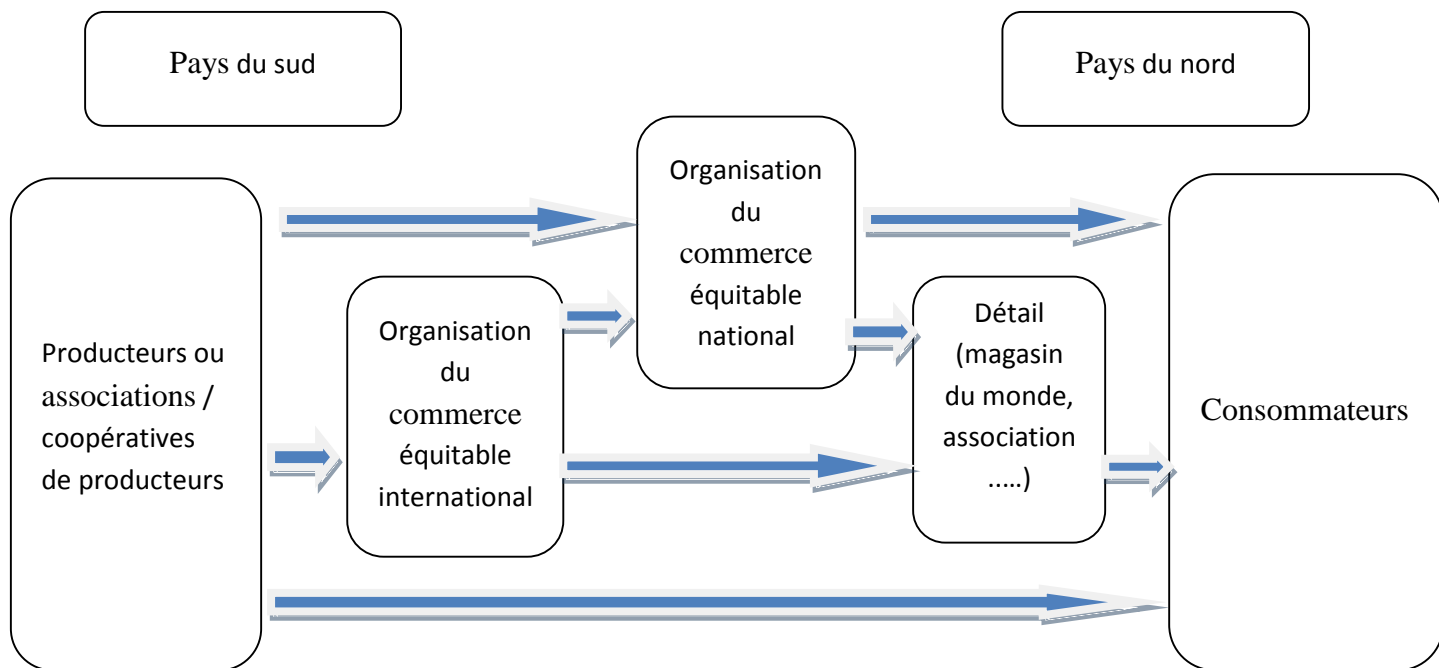
Source : thèse Doctorat, « Le commerce équitable : un outil de développement ? »

3.3. Structure pour le commerce équitable

Les producteurs (coopératives, syndicats de travailleurs, etc.) sont les partenaires incontournables des initiatives du commerce équitable. Le commerce équitable ne peut traiter avec des producteurs isolés, et encourage ceux-ci à se regrouper en coopératives ou syndicats de travailleurs. Cette organisation leur permet de mettre en place une véritable action commune pour organiser la production et la vente de leur produit, ainsi que pour partager les plus-values que leur permet le commerce équitable. La vente des produits du commerce équitable se fait à travers des réseaux spécialisés et dans des boutiques gérées par des associations ou des sociétés privées indépendantes. Les consommateurs de ces produits peuvent l'avoir à travers plusieurs méthodes, soit d'une façon directe ou par l'intervention d'un ou plusieurs intermédiaires. Le produit du commerce équitable peut suivre cinq chemins afin que le consommateur l'achète.

Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable

Figure n° 06 : Chaîne de valeur des produits du commerce équitable



Source : www.Max Havelaar.com

La remarque à faire est qu'avec le commerce équitable, on peut éliminer certains intermédiaires pour que le producteur reçoive une somme plus importante qu'avec le commerce classique.

Conclusion

Le commerce équitable favorise la création des micro-entreprises, c'est-à-dire des petits ateliers ou des micro-entreprises fondées en général sur des initiatives individuelles, favorisant la création d'emplois en milieu précaire, assurant des salaires décent et s'efforçant d'améliorer les conditions de travail. Avec le commerce équitable, on peut avoir une amélioration sur les trois sphères de développement durable (économique, sociale, environnementale).

Chapitre III

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Chapitre 03 : le commerce équitable et la figue de Beni Maouche

Présentement pour l'agriculture rurale, le commerce classique ne peut pas constituer une solution pour la commercialisation à l'international. Bien au contraire, le marché pur tue progressivement ce type d'activité. Le commerce équitable en est la solution, mais il nécessite la réunion de plusieurs conditions : la labellisation des produits, l'organisation en coopératives des agriculteurs, le respect des normes de durabilité dans le processus de production et de commercialisation, etc.

Ce chapitre est justement conçu pour voir si la commune de Beni Maouche avance vers la commercialisation de sa production de figues à l'international par le moyen du commerce équitable.

Section 01 : Présentation de la commune de Beni Maouche

Dans Cette section nous allons présenter la commune de Beni Maouche, les infrastructures, ces caractéristiques naturelles, la situation économiques (l'activité industrielle et l'agriculture) et socioculturelles.

1.1. Données générale sur Beni Maouche :

La commune Beni Maouche est située à 80 km du chef-lieu de la wilaya de Bejaia. Elle s'étend sur une superficie totale (ST) de 9486 ha dont 5310 de superficie agricole utile (SAU), soit un rapport SAU/ ST de 55,9%. Elle regroupe 28 villages. En citant : Ait Ouamar, Aguemoune, Taazibt-Tikasrine, Tizekhet, tala N'Tinzer, Laazib-sidi- sadek, EL Djabia, Taourirt, Tiwal, Ait-boudjala, etc...

Le climat de cette région est caractérisé par une saison froide est humide avec des chutes de neige et une saison chaude et sèche. Le territoire communal est une zone de montagne, dont le chef-lieu est à 1000m d'altitude et le point culminant est à 1383m se trouve à Achtoug.

Le relief est fortement accidenté et présentes des pentes relativement élevées qui soumettent les terres cultivables à l'érosion.

Elle est traverse par la route nationale n°74 et par le chemin de wilaya n°35.

La commune de Beni-Maouche est limitée :

- Au nord-est par la commune de Feraoune ;
- Au nord-ouest par les communes de Beni-Djellil, M'cisna et Seddouk ;

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

- A l'est par les communes de Beni-Mohli et Beni-chebana de la wilaya de Sétif ;
- Au sud-est par les communes de Bouhamza et Amalou ;
- Au sud par la commune de Beni-Ourtilane de la wilaya de Sétif.

Figure n°07 : Localisation géographique de la commune de Beni Maouche



Carte de Beni Maouche.

1-1-1) Le milieu humain

La population de la commune est de 13003 habitants, dont :

Population masculine : 6637 HAB.

Population féminine : 6366 HAB. Densité HAB/ km² : 137

La population de moins de 20 ans représente près de 60% de la population communale au dernier RGPH.

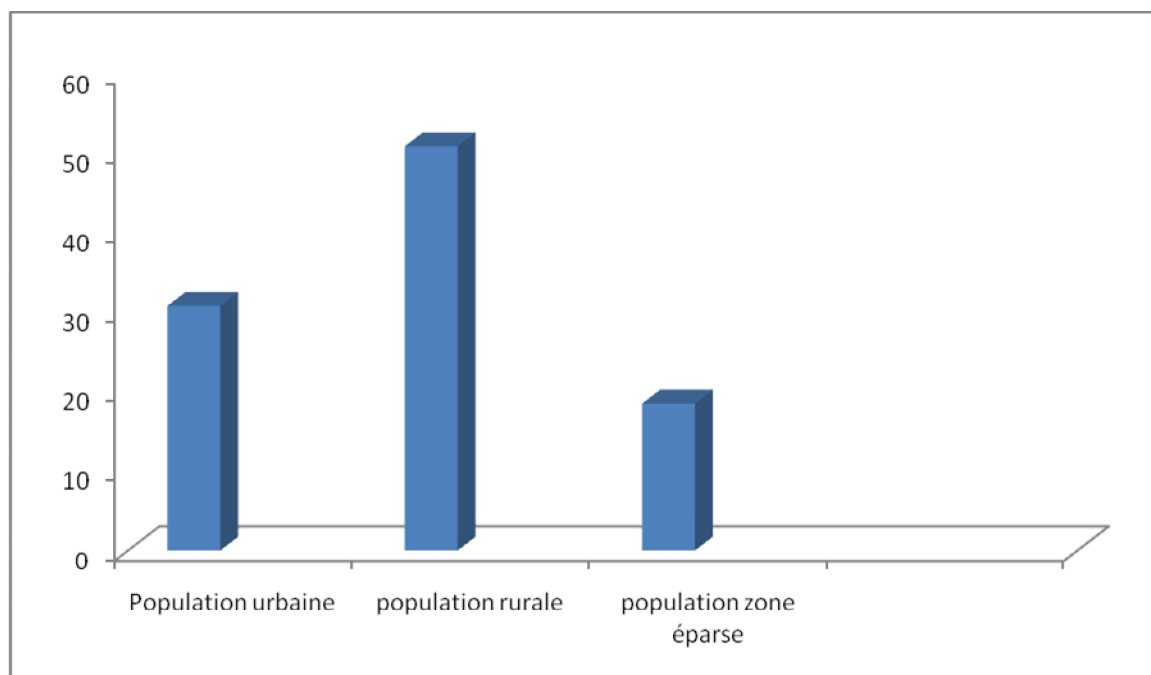
A) Répartition

Sur l'ensemble du territoire de la commune de Beni Maouche, la population est répartie comme suit :

- Agglomération chef-lieu : 3997 HAB (30,7%).
- Agglomération secondaire : 6617 HAB. (50,9%).
- Zone éparsé : 2389 HAB. (18,4%).

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Figure n°08 : répartition de la population dans la commune



Source : la carte sociale de la commune de Beni Maouche 2015.

B) la population occupée

La population occupée est de 1542, et sa répartition par secteurs d'activité est comme présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 4: Répartition de la population par secteurs d'activités (2015)

Secteur	AGR	IND	BTP	SRV	COM	ADM	AUTRE	TOTAL
TAUX en %	22,17	2,6	4,95	2,54	24,07	21,85	22,37	100%

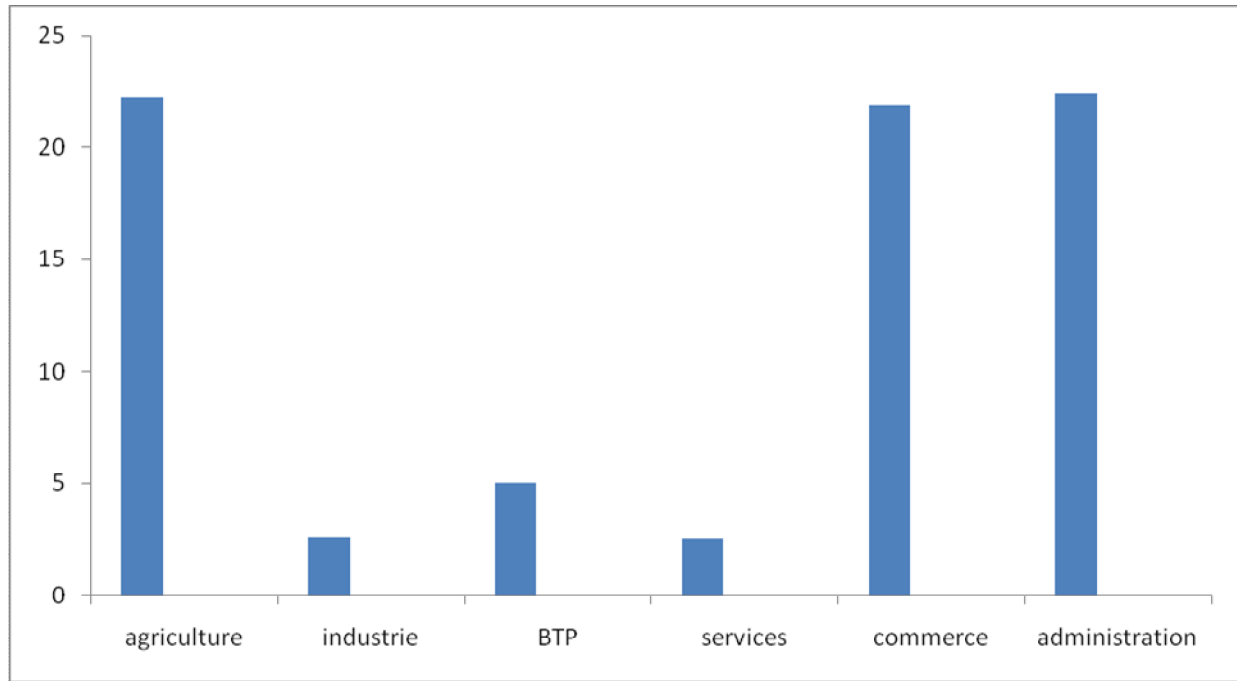
Source : Service des statistiques de la commune de Beni Maouche (2016)

D'après le tableau ci-dessus, on constate que la population occupée dans l'industrie, le BTP et les services est 10,08%, inférieure de deux fois à celle occupée dans le secteur de

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

l'agriculture, 22%, (ce taux étant beaucoup plus élevé en zone rurale, c'est-à-dire dans les agglomérations secondaires et plus encore en zone éparses).

Figure n°09 : répartition de la population de la commune par secteurs d'activité



Source : élaboré par nos mêmes à partir de tableau ci-dessus

1-2) La situation économique

La situation économique se traduit par les principales vocations caractérisant la commune et les potentialités importantes qui déterminent le fonctionnement des activités économiques.

A) L'activité industrielle

Les activités industrielles dans la commune de Beni Maouche est très faible, à l'exception de la ferme pilote situé à tagnint ighil spécialisé dans l'élevage et la fabrication des produits laitiers. Un détail mérite d'être cité dans ce contexte, il s'agit de la plus grande ferme d'élevage bovin en Algérie, celle localisée au niveau d'Allaouchiche laàla. Il y a également une autre ferme d'élevage de moindre importance que la précédente au niveau d'Imzizwi.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

B) L'agriculture à Beni Maouche

L'agriculture est l'un des secteurs clé de la dynamique économique au niveau de la commune de Beni Maouche. Ceci est illustré à la fois par la superficie agricole utilisée et par le taux de la population occupée dans ce secteur, et cela malgré les contraintes qui entravent son développement et la tendance à la tertiarisation de l'économie de la région. Le paysage présente un couvert végétal composé essentiellement d'arboriculture dont l'olivier et le figuier représentent 95% de celle-ci.

B-1) La surface agricole

La surface agricole de la commune de Beni Maouche, bien que dominée par la surface agricole utile, est comme le montre le tableau ci-après donné, est de plusieurs types.

Tableau n°5: répartition des terres agricoles

Terres agricole	Superficie
Superficie agricoles total	6 500 ha
Totale des terres improductives	1 180 ha
Terres improductives parcours et pacage	934 ha
Terres improductives Pâturage	246 ha
SAU irriguée	80 ha
Total SAU	5310 ha
Superficie forestier	1 130 ha

Source : subdivision de l'agriculture de Seddouk ; 2016.

Selon les données du tableau, la commune de Beni Maouche dispose de 5310 ha de surface agricole utile, soit 55,97% du total de la superficie de communale ; ce qui confère une vocation agricole à cette commune.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Photo n° 01 : la cultivate de terre à Beni Maouche



Source : Association des figucultures de Beni Maouche

B-2) Production végétales :

Tableau n°6 : répartition des superficies selon les différents types de production :

production	production (ha)	Production	production (ha)
Céréale d'hiver	130	Olivier	2971
Légumes sec	14	Figuier	950
Fourrage artificiels	260	Rosacées à pépin et à noyaux	115,79
Maraîchage	60	Viticulture	1
/		Autres rustiques	50,21
Total culture herbacées	464	Total cultures pérennes	4140

Source : Document interne de la mairie de Beni Maouche, 2016.

En remarque que la superficie occupée par l'arboriculture est près de 80% de la SAU. La tradition des citoyennes et les conditions climatiques constituent les causes principales de la prédominance de la culture arboricole dans la commune de Beni Maouche de La production

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

de la figue sèche et d'huile d'olive est également une des activités prédominante dans l'ensemble des villages de la commune.

B-3) Production animal

La production animale la plus dominante est l'élevage de bovins. Durant ces dernières années, nous remarquons une augmentation de la production de l'aviculture (poulet de chair), avec la construction de plus de 100 nouveaux hangars, grâce aux micro-crédits et aux autres programmes incitatifs de l'Etat (ANGEM, CNAC, etc.).

Par ailleurs, la plus grande ferme d'élevage bovin en Algérie existante au niveau de la commune de Beni Maouche, est considérée comme un très bon exemple de réussite dans le domaine d'élevage.

Tableau n°7 : la situation des divers types d'élevage à Beni Maouche en 2016

Espèces	Effectifs	Production
Bovins	490	Production laitière 1278000L/an Viande : 172Q/an
Ovins	2640	Viande : 185,8Q/an Laine : 15,63Q/an
Caprins	1300	Lait : 106000L/an viande : 61,20Q/an
Aviculture (chair)	32000	Viande : 656,25Q/an
Apiculture (nombre de ruche)	1330	8352 Kg/an

Source : La carte sociale de la commune de Beni Maouche, 2015

1-3) Les infrastructures à Beni Maouche

La commune de Beni Maouche contient essentiellement trois catégories d'infrastructures : éducatives, culturelles, sportives et sanitaires

A) Education

Le premier et le deuxième palier de l'enseignement est assuré par 21 établissements répartis sur tout le territoire de la commune, pouvant accueillir plus de 3296 élèves chaque années.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Tableau n°8: les établissements de l'enseignement à Beni Maouche

Enseignement et formation	Ecoles		Enseignants	Elèves	Transport Nombre de bus	Taux d'occupation	
	Nombre	Classes		Effectifs		Moyenne d'élèves par classe	Moyenne d'élèves par enseignant
Primaire	17	88	81	1335	03	15	16
Moyen	3	39	74	1359	03	35	18
Secondaire	1	17	37	602	05	28	16

Source : La carte sociale de la commune de Beni Maouche, 2015

On remarque selon les statistiques du tableau précédent que la commune de Beni Maouche dispose de 17 écoles primaires accueillant 1335 élèves, 03 CEM accueillant 1359 élèves et un seul lycée, situé au chef-lieu de la commune qui accueille 602 élèves, bénéficiant en majorité du transport scolaire (5 bus). L'existence du transport scolaire est jugé suffisant, les classes ne sont pas encombrées (moyenne : 15 élèves/classe au primaire, 35 élèves/classe au CEM et 28 élèves/classe au lycée).

B) Sports, loisirs et culture

La population de Beni Maouche bénéficie d'un stade communal et une salle omnisport. Les activités sportives principales pratiquées dans ces infrastructures sportives sont le volleyball et le karaté do, le foot balle.

Au niveau de la commune, il n'existe qu'une maison de jeunes où on donne des cours d'informatique et de théâtre, et une crèche communale. Il existe aussi une bibliothèque municipale où plusieurs séminaires et expositions sont organisés chaque année par les associations de la commune (en tout, il y a 32 associations culturelles, religieuses, sociales et sportives et 21 comités de village et un comité communal).

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

C) La santé

De par son importance dans la vie humaine, les infrastructures sanitaires au niveau de la commune accusent un manque considérable.

Les services sanitaires sont assurés par une seule polyclinique sise au niveau du chef-lieu de la commune et trois salles de soins situées au niveau des agglomérations secondaires.

Le déficit de secteur de la santé à Beni Maouche, en comparaison avec la moyenne nationale, fait que de la construction d'un hôpital adéquat et équipé est la première urgence pour la population et les élus locaux de cette commune.

Section 02 : la figue sèche dans le monde et en Algérie

1-1) Présentation de la figue

La figue est le fruit de figuier commun, anciennement très connu dans le bassin Méditerranéen³¹. Cet arbre est de taille variable s'étendant largement, vigoureux, à écorce grise lisse, émettant un suc blanc en cas de blessure et ayant des feuilles large et découpées³².

Photos n°02 : l'arbre de figuier



Source : association des figuiculture de Beni Maouche

³¹ Bayer B, guide de la flore méditerranéen « Caractéristique, habitat, distribution et particularité de 536 espèces ». 1998 ; P.12.

³² Couplan F, « Guide nutritionnel des plantes sauvage et cultivé ». Édition : Cheaux et Nestlé. Paris 1998, P. 74.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Il existe plus de 700 variétés de figue dans le monde. Quant à l'aire géographique du figuier cultivé est très large, puisqu'on le trouve aussi bien en Amérique (USA, Mexique) qu'en Afrique du Sud ou en Australie. Mais c'est le bassin méditerranéen que provient l'essentiel de la production mondiale³³.

La figue une fois séchée, devient un aliment concentré, énergétique. La figue joue un rôle important, grâce à sa teneur élevée en glucides assimilables et son faible apport en lipides. Parmi ses autres utilités, ses fibres ont montré une très grande efficacité contre la constipation.

La composition moyenne de la figue est comme montré dans le tableau suivant :

Tableau N°9 : Composition et valeur nutritive de la figue

Composition	Figue fraîche	Figue sèche
Valeur énergétique (Kcal/100)	74	224
Teneur en eau (g/100)	79,11	25
Glucides (g/100)	19,18	48,6-61,6
Protéines (g/100)	0,75-1,3	2,7-4,2
Lipides (g/100)	0,30	1,2-1,7
Fibres (g/100)	2,9	7,5-16,2
Minéraux (g/100)	0,66	-

Source : Vidaud J, 1997.

Les produits dérivés de la figue

Les différents produits obtenus après la transformation des figues fraîches selon Vidaud sont nombreux :

- La confiture : on utilise pour cet usage les fruits invendus sur le marché de frais et ceux de second choix.

³³ Vidaud J, « le figuier : aperçu sur une culture en régression ». Édition : technique et documentation. Paris 1997. P. 264.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

- La pate de figue : c'est un produit transformé intermédiaire servant d'ingrédients dans la biscuiterie industrielle.
- Les jus de figue : il est obtenu par pressage et centrifugation de la pate de figue. Le jus épais très doux obtenu est ensuite appertisé.
- La confiserie : les figues confites étaient vendues tel un produit de luxe. Pour la fabrication, on utilise des figues tournantes, donc en début de maturité, saines, produites en période sèche et en absence de froid nocturne.
- Figues torréfiées : en Europe centrale, on torréfie les figues pour les utiliser comme chicorée.

Photo n°03 : quelques produits dérivés (La confiture et les gâteaux)



Association des figucultures de Beni Maouche

1-2) La figue sèche dans le monde

Comme l'illustre le tableau donné ci-après, la production mondiale de figues s'élève à 1 million de tonnes, dont plus de 90% proviennent du bassin méditerranéen et du Moyen Orient. La Turquie arrive en tête avec 26% de la production mondiale, avec une superficie de 58 700h et une production annuelle d'environ 274 500T. Elle est suivie par l'Égypte avec une production annuelle de 171 063T. L'Algérie vient en troisième position avec une superficie de 46 331 (ha) et une production annuelle de 110 062T.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Tableau n°10 : Production et classement pour les huit premiers pays producteurs de la figue fraîche dans le monde en 2012.

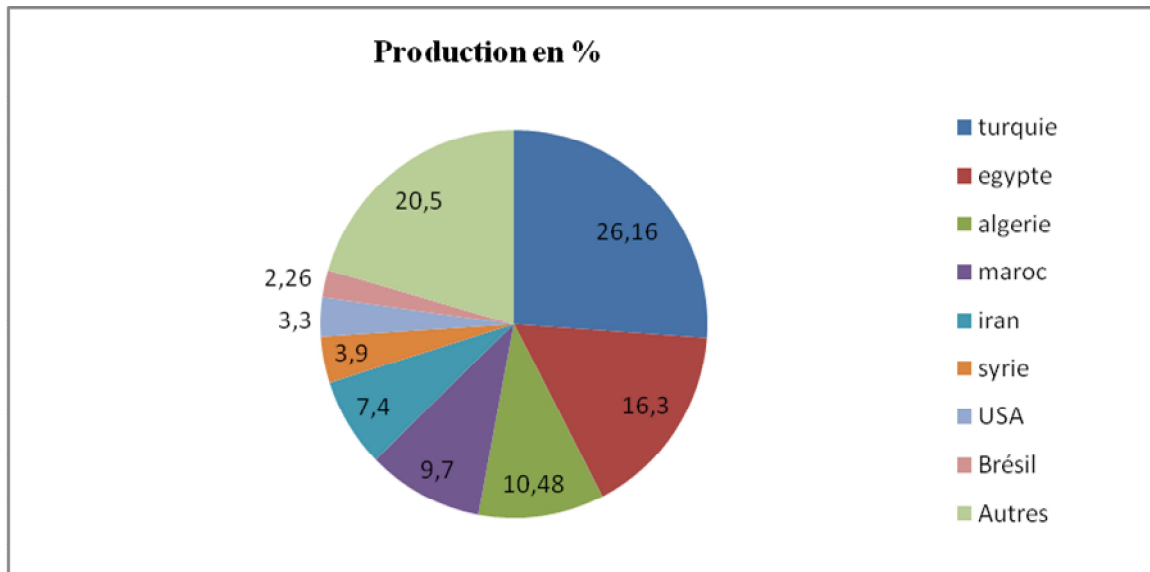
Région	Production	%production mondiale	Superficies (ha)	Rendement t/ha
Turquie	274535	26,16	58 694	4,6
Egypte	171063	16,30	28 479	6
Algérie	110062	10,48	46 331	2,3
Maroc	102694	9,7	51 449	1,99
Iran	78000	7,4	18 666	4,17
Syrie	41224	3,9	9 707	4,24
USA	35072	3,3	3 480	10,07
Brésil	28010	2,26	11 761	2,38
Monde	1049391	100	386 737	2,71

Source : FAO stat. 2015

Le tableau présente huit grands pays producteurs de figues. Leur production représente 79% de la production mondiale estimée à 1049391 tonnes. La grande majorité de ces pays relèvent de l'espace méditerranéen. Parmi ces huit grands producteurs, quatre pays seuls (Turquie, Egypte, Algérie et Maroc) fournissent 658354 tonnes de volume en figues, ce qui représente 59,75% de la production mondiale.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Figure n°10 : Répartition de la production de la figue fraîche dans les 8 grands pays producteurs de la figue fraîche en 2012



Source : établir à partir des données du tableau n°10

1-2-2 Commerce mondiale de la figue sèche

Dans le commerce de la figue séchée, la Turquie, les USA et l'Iran sont les trois premiers pays exportateurs au monde. La Turquie, en tant que plus grand producteur, fournit plus de la moitié des exportations en figues séchées. Et les pays de l'Europe sont les principaux importateurs de figues séchées.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Tableau n°11 : Exportation et importation de la figue sèche au niveau mondiale 2011

Importation de la figue sèche 2011		Exportation de la figue sèche 2011	
Pays	Quantité (t)	Pays	Quantité (t)
Allemagne	8 667	Turquie	44 821
France	7 959	USA	5 393
Inde	5 371	Iran	5 012
Italie	4 657	Allemagne	2 549
USA	4 382	Pays-Bas	2 107
Pays-Bas	2 206	Grèce	1 878
Suisse	2 125	Espagne	1 876
Canada	1 733	France	800
Monde	71 153	Monde	76 398

Source : Boukider A, « la valorisation des produits du terroir : cas de la figue sèche de Béni Mouche », mémoire de master.

1-3) La figue en Algérie

Selon les statistiques agricoles de l'année 2012, le figuier en Algérie s'étend sur une superficie de 46 331ha, environ 6,9 % des plantations fruitières. Le figuier est classé en quatrième place, après l'olivier (33%), le palmier (20%) et l'agrume (9,1%). La production totale des figues est estimée à 606 900 Qx, dont plus de 80 % est consommée à l'état frais, le reste de la production est soumis au séchage. En Algérie la production de la figue est concentrée dans la région de la Kabylie.³⁴

³⁴ Boukider A, « la valorisation des produits du terroir : cas de la figue sèche de Béni Mouche », mémoire de master en sciences économiques, option Aménagement du territoire et développement, université de Bejaia, 2015, p. 47

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

1-3-1) Les variétés algériennes

Les variétés de figues cultivées en Algérie sont très nombreuses. On y dénombre une trentaine noms. Le tableau suivant rapporte les variétés algériennes de figue les plus connues et le lieu idéal de la production.

Tableau N° 12 : les variétés algériennes du figuier

Variétés de séchage	Caractéristiques des fruits
ALEKAK	Peau souple après séchée.
AZANJDAR	Fruits riches en sucre.
TAMERIOUT	Ostiole petite ou fermée.
TARANIMT	
ABAREKAN	
Variétés de consommation en frais	Caractéristiques des fruits
ABIAROUS	Fruit a peau assez épaisse, résistant aux manipulations et au transport.
BOUANKIK	Gros fruits a calibre régulier.
ALEKAK	Maturité échelonnée.
AZEGZAW	
BAKOR	
CHETOUI	
Variétés de confiserie	Caractéristiques des fruits
AMELAL	Fruits à calibre moyen à petit.
ARANIM	Faible richesse en graines.
TADEFOUT	Maturité échelonnée.

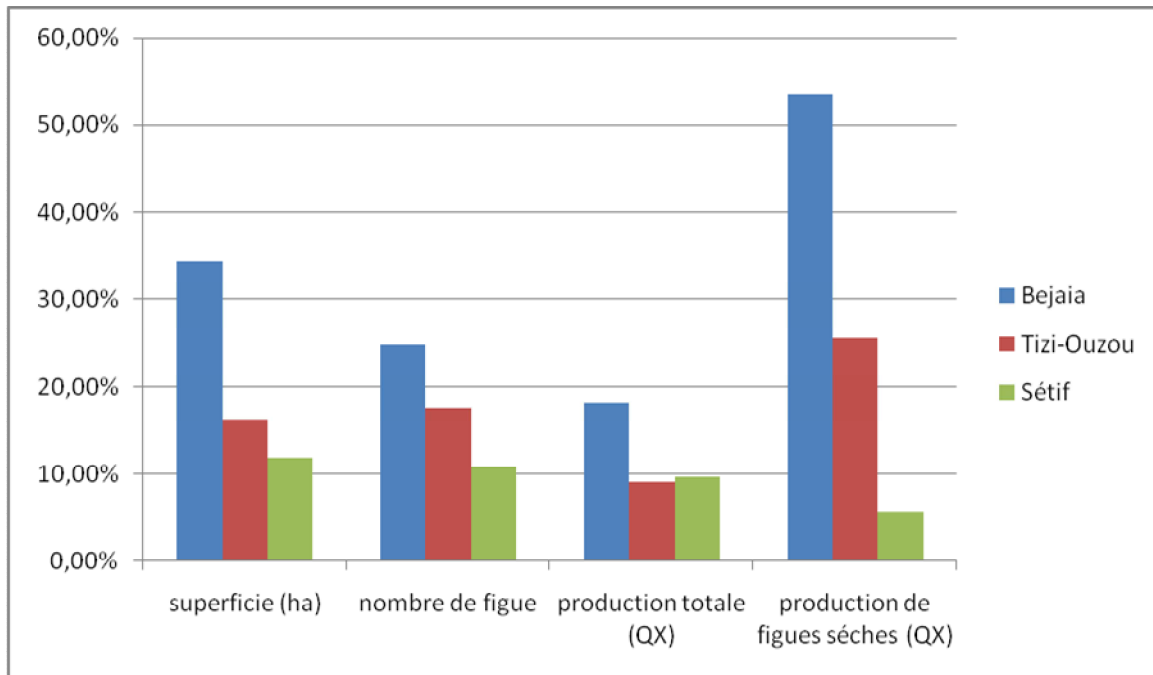
Source : Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Vigne de Sidi-Aiche.

La superficie du figuier en l'an 2012 est d'environ 6,9% des plantations fruitières. Il est classé en quatrième place après l'olivier 33%, le palmier 20,9% et l'agrume 9,1%.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Sur le plan géographique, on relève trois principales wilayas productrices de figues en Algérie : Bejaia en tête avec 18,13% de la production totale et 53,49% de la production de figue sèche, suivie par Tizi-Ouzou et Sétif avec respectivement 9,61%, 9,64% pour la production totale et 25,51%, 5,7% pour la production de figues sèches.

Figure n°11 : répartition de la superficie, le nombre de figuier et de la production par wilaya (2002)



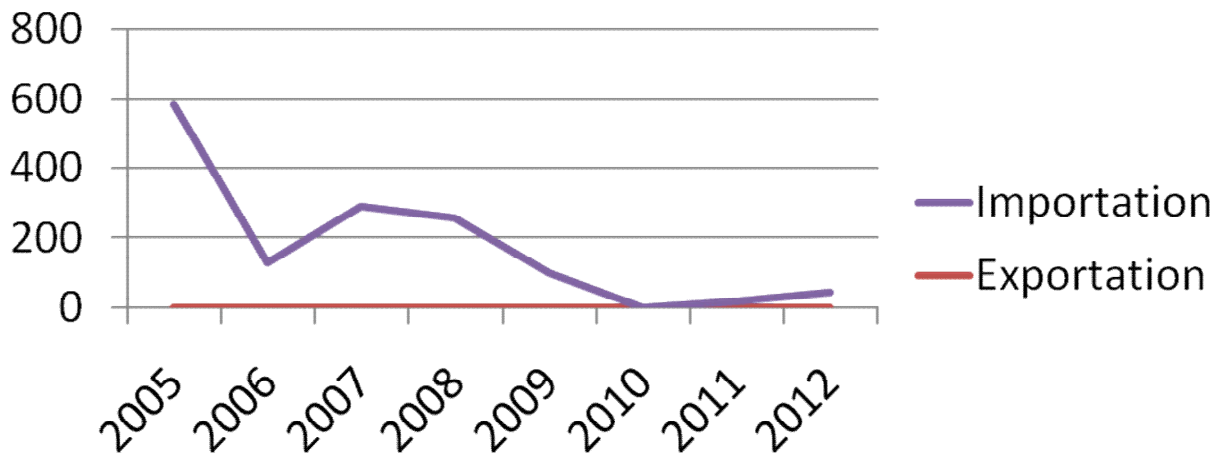
Source : CHABOUR H (2004) « séchage solaire des figues ». p. 11

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

1-3-2) Les exportations et les importations de la figue sèche

Les implorations : Les principaux fournisseurs de l'Algérie sont la Syrie et la Turquie.

Figure n° 12 : importation et exportation de la figue sèche en Algérie (2005-2012)



Source : Boukider A, op cit, p. 54.

Les principaux fournisseurs de l'Algérie sont la Syrie et la Turquie. Les importations opérées en 2005 étaient évaluées à 585 tonnes et elles sont passées en 2006 à 130 tonnes. C'est avec moins d'intensité qu'en 2005 que ces importations reprennent en 2007 à hauteurs de 289 tonnes pour amorcer une baisse progressive et régulière des volumes qui atteignent les 20 tonnes en 2011.

Les exportations : On a remarqué qu'il n'y a pas d'exportations de la figue sèche algérienne. Cela est du à l'absence d'une garanti de produire une certaines quantités et les vendre aux importateurs étrangères. Une exception est remarquable durant la période allant de 1939 à 1945 avec l'exportation presque de la totalité de la production séchée (voir tableau n° 13).

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Tableau n° 13 : les exportations de la figue en Algérie durant la période (1939-1947)

Année	Exportations
1939-1940	57.200 quintaux
1940-1941	200.000 quintaux
1941-1942	56.400 quintaux
1942-1943	56.400 quintaux
1943-1944	15.000 quintaux
1944-1945	15.000 quintaux
1945-1946	17.400 quintaux
1946-1947	159.200 quintaux

Source : alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/economique/pages/68_figuiers.htm

Le volume des figues exportables qui se situait entre 70.000 et 100.000 avant-guerre est passé à 250.000 quintaux environ. La consommation métropolitaine d'avant-guerre (environ 150.000 qx) n'a pas augmenté dans les mêmes proportions ; il faut donc aujourd'hui que l'Algérie recherche des débouchés à l'extérieur en comptant avec la concurrence de la Turquie, de l'Italie, de la Grèce et de l'Espagne. A ce stade, si l'Algérie veut gagner la partie, deux facteurs sont à améliorer : celui de la qualité et celui du prix de revient.

1-4) La figue sèche à Beni Maouche

La culture de figuier à Beni Maouche remonte à une époque très lointaine. Les nombreux vestiges de vergers indiquent qu'elle a connu une période florissante, sa superficie était probablement le quadruple, ou le quintuple de celle d'aujourd'hui. En tout cas, dans un passé récent, « la région est connue pour la qualité de la figue sèche, il aura suffi d'une participation, en 1986, à la foire de Cherbourg pour que la figue de la région obtienne la reconnaissance des spécialistes et remporte le premier prix au concours organisé lors de la foire, Hélas, qu'il n'y ait pas d'organisme certificateur qui définisse le produit et le label. Alors que l'exportateur Tamzali exportait ce produit jusqu'à la fin des années soixante dans 14 pays européens. Une

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

surface de près de 1026 ha est consacrée exclusivement à la culture biologique de la figue sèche, la récolte annuelle est estimée à 9000 Q. à cet époque là »³⁵

1-4-1) La superficie occupée par le figuier à Beni Maouche

Le figuier occupe une superficie importante à Beni Maouche, quelques 950 ha. Soit près de 18% de la superficie agricole utile. Et le nombre de figuiers en masse est de 129800, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°14 : Le figuier à Beni Maouche en 2011

Communes	FIGUIERS EN MASSE		Nbre de Figuiers isolée	Nbre Total de Figuiers	Nbre de Figuiers en rapport
	superficies occupées (ha)	Nbre Figuiers en masse			
Beni Maouche	950	1 28000	1800	129800	129800

Source : DSA de la wilaya de Bejaia, 2016

1-4-2) La production de la figue à Beni Maouche

La production de la figue est estimée à 7900Q, dont les 2200 soumises au séchage, et le reste est réserve pour la consommation à l'état frais.

Tableau n°15 : la production de la figue à Beni Maouche en 2011

PRODUCTION (Qx)				
EN FIGUES FRAICHES			qx/ha rendement	En Figues sèches
Consommation à l'état frais	Soumises au séchage	Total		
5700	2200	7900	9,11	750

Source : DSA wilaya de Béjaia 2016.

³⁵Rachid O, «La figue sèche de Beni Maouche, plus que bio, un produit naturel », www.elwatan.com archive, publication du vendredi 5 avril 2013, P. 11.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

1-4-3) Les variétés de figes rencontrées dans la commune

Il existe plus de 13 variétés de figiers dans la commune de Beni Maouche selon Bouche omar, secrétaire générale de l'association de figuculture de Beni Maouche. Et la plus dominante dans la commune est la variété de taamriouth. D'après Rebour³⁶, la variété Taamriout donne « des résultats remarquables dans la vallée de la Soummam et le Guergour, en particulier dans le douar des Beni Maouch ». Aussi elle est excellente pour le séchage. En trouve aussi d'autres variétés comme aberkane, azendjar, bakkour, bouankik, ayaalaoui, tahayount, etc.

Tableau n°16 : répartition des figes selon les variétés en % en 2012

Variétés	Taamriouth	Aberkane	Azendjar	Autres variétés
%	77%	11%	5,5%	6,5%

Source : SUB de Beni Maouche.

Photos n°04 : quelques variétés de figes de Beni Maouche



Azendjar



taamriouth



thaheyounte

Source : Association des figucultures de Beni Maouche

1-4-4) La labellisation de la figue de Beni Maouche

Trois produits agricoles-pilotes du terroir ont été choisis par le secteur de l'agriculture, dans le cadre du projet de jumelage entre l'Algérie et l'Union européenne lancé en octobre

³⁶ H. Rebour, 1968. « Fruits méditerranéens autres que les agrumes », édition : La maison rustique, Paris, p. 39.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

2014. Il s'agit de la datte Deglet Nour de Tolga (Biskra), de l'olive de table de Sig (Mascara) et de la figue sèche de Beni Maouche (Béjaia).³⁷

Ce programme, qui nécessite l'élaboration d'un arsenal juridique, vise à protéger les produits du terroir algérien.

Section 03 : organisation et analyse des informations

L'organisation et analyse des informations va se faire en rubriques homogènes.

3-1) Analyse des réponses du questionnaire rempli par les responsables de l'UE

Par souci de clarté, on synthétisé les informations que l'on peut dégager de cette enquête

Comme suit :

Tableau n°17 : identification de répandant de l'UE

Nom de l'enquêté	Nature des compétences	Spécialité	Age	Expérience professionnel	Institution d'affiliation
Jean-Pierre ...Boutonnet	Recherche scientifique	Agroéconomie	69	40 années Recherche et expertise	Union Européenne
Emmanuel LECLUSELLE	Expertise	Certification de produits agricoles et alimentaires	47	15 ans en tant que directeur d'un organisme de certification et 7 ans auparavant en tant qu'ingénieur conseil qualité	Union Européenne

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que la population d'étude est constituée de deux éléments dont les deux sont de sexe masculin. Le premier répandant s'appelle Jean-Pierre Boutonnet. Agé de 69 ans, la nature de ses compétences est la recherche scientifique, sa

³⁷Mourad A, « les produits agricoles en phase d'être protégés », www.elwatan.com archive, publication du 15 septembre 2015, P. 09.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

spécialité est l'agroéconomie, il a passé 40 ans dans la recherche et l'expertise, son institution d'affiliation est l'Union Européenne. Le deuxième répandant est Emmanuel Lecluselle. Agé de 47 ans, la nature de ses compétences est l'expertise, sa spécialité est la certification de produits agricoles et alimentaires, il a une expérience professionnelle de 15 ans en tant que directeur d'un organisme de certification et 17 ans auparavant en tant qu'ingénieur conseil qualité, son institution d'affiliation est l'Union Européenne.

I. Analyse des questions liées la coopération de l'UE et l'Algérie

- L'idée de la coopération est le fruit des échanges entre la Délégation de l'UE et le MADR, sur la possibilité d'un soutien de l'UE pour construire le système algérien de reconnaissance des produits sous indication géographique ou appellation d'origine. L'objectif principal assigné à ce projet est la construction d'un système algérien de reconnaissance des produits sous indication géographique ou appellation d'origine. Reconnaissance officielle de trois produits pilotes dont la figue sèche de Beni Maouche. Les principaux acteurs ou partie prenantes de cette coopération sont MADR, CNA, ITAFV, Association des figuiculteurs de la wilaya de Bejaia, Association communale des figuiculteurs de Beni Maouche, CAW Bejaia, Sétif, et BBA et enfin la DSA de Bejaia et de Sétif.
- La concrétisation de la coopération s'est déroulée en plusieurs étapes. Au total, il y a eu onze missions d'une semaine entre l'automne 2015 et le printemps 2016. Les réunions ont été organisées dans différents endroits : à Bejaia, à Sidi Aich (ITAFV) et à Beni Maouche (APC) avec les partenaires, une dizaine d'experts de pays de l'Union Européenne, les personnels des DSA, des CAW et de l'ITAFV, les membres des associations de producteurs de figue et plusieurs agriculteurs (au total une centaine de personnes rencontrés). Les décisions prises ont permis de constituer le dossier de reconnaissance en IGAO de la figue sèche de Beni Maouche. Les mesures prises avaient pour but d'aider, d'orienter, de conseiller et de valoriser la production locale de figues sèche et de bénéficier de l'expérience européenne dans ce domaine sans aucune aide financière.
- En outre, dans le but de sensibiliser les agriculteurs de Beni Maouche pour leur implication dans ce projet de coopération, il y a eu de multiple contact informels, des réunions publiques et des formations de vulgarisateurs communaux.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

II. Analyse des questions liées à la labellisation de la figue sèche de Beni Maouche

Les « partenaires de l'Union européenne » n'avaient pas pour mission de reconnaître des spécificités de ce produit. Les spécificités ont été identifiées par les producteurs de la région avec l'appui de l'ITAFV. La figue sèche de Beni Maouche est charnue, riche en akènes et dotée d'une peau fine et souple. Cependant la coopération avec l'union européenne a établi quelques normes d'entretien pour être admis à utiliser le signe « Figue sèche de Beni Maouche ». En effet les figues doivent provenir d'un verger situé dans la zone définie, de l'une des trois variétés définies, dans un verger entretenu selon les exigences contenues dans le cahier des charges. Pour ce qui concerne le conditionnement, la collecte, le stockage et la distribution, la coopération avec l'union européenne n'a établi aucune norme. Il est aussi à noter que les « partenaires de l'Union européenne » n'avaient pas pour mission de reconnaître des spécificités ou les faiblesses désavantageuses de la figue de Beni Maouche. De plus les agriculteurs n'ont reçu aucune formation dans le cadre de ce partenariat.

III. Axe liées à la perception des compétences des partenaires algériens

- La coopération Algérie/Union Européenne pour l'exportation de la figue d'Ait Maouche s'inscrit dans un partenariat gagnant /gagnant ou la partie européenne aide les producteurs locale à promouvoir et à valoriser leur produit. Les experts européens ont annoncé que les professionnels algériens sont très motivés, très ouverts à la mise en œuvre de méthodes nouvelles pour valoriser leur produit et curieux d'apprendre les aspects liés au contrôle des produits sous signe de qualité. Ils ont besoin d'un soutien de l'administration qui doit les laisser prendre des initiatives.
- Les partenaires européens sont complètement d'accord à aider la partie algérienne à prendre le temps nécessaire pour développer leurs compétences nécessaires à leurs activités et à concevoir un plan personnel de développement de leurs compétences. De leur côté, les partenaires algériens arrivent à réaliser une progression professionnelle en se fixant des défis à surmonter et donnent régulièrement une volonté d'améliorer la performance et les motivations du partenaire européen, Comme ils leur donnent régulièrement un *feedback (des informations)* sur leur performance qui leur permettent d'être de plus en plus et de mieux en mieux informé sur les avantages et les limites de la figue d'Ait Maouche face à la concurrence.
- Les partenaires algériens donnent aux partenaires européens la possibilité de leur faire des stages et formations créatifs et innovants. En outre ils arrivent régulièrement et facilement à changer la façon de travailler et à développer de nouvelles compétences,

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

comme ils donnent toutes les informations nécessaires pour leur trouver des opportunités de développement de la production et de la commercialisation de la figue d'Ait Maouche. D'autre part ils leurs permettent d'identifier les tâches nécessaires pour bien avancer dans ce projet de coopération et s'assurent régulièrement de la correspondance du message qu'ils reçoivent au message que les partenaires européens leur donnent.

- Les partenaires européens sont totalement d'accords que leur présence dans ce projet de coopération leur permet de découvrir et d'apprendre une nouvelle culture, de nouvelles façons de voir et de faire les choses. Enfin ils constatent durant le chemin parcouru jusqu'ici dans ce projet de coopération que la société civile de Beni Maouche est de plus en plus impliquée.

Choix du terrain, de l'échantillon et de la méthode de collecte de l'information

A. Le terrain d'étude

Nous avons choisi pour notre recherche la figue de Beni Maouche. Notre intérêt pour la figue de Beni Maouche se justifie par la en cours coopération entre l'Union Européenne et l'Algérie pour la labellisation de cette figue et que, surtout, durant la période coloniale la figue algérienne a fait objet d'exportation via le port de Bejaia.

B-L'échantillonnage :

L'échantillonnage est le procédé par lequel nous construisons un échantillon. Celui-ci étant défini comme un ensemble d'éléments à observer tiré d'une population. Notre objectif consiste ici alors, à définir la population mère, la méthode d'échantillonnage et de collecte des données.

1) Population mère :

La population mère est constituée de l'ensemble des agriculteurs de Beni Maouche impliqués dans cette coopération par le biais de l'association des producteurs de figues de Béni Maouche et des partenaires européens. Nous avons au départ de tenir compte aussi des autorités locales et de la société civile de cette comme, mais les difficultés rencontrées dans la collecte de l'information nous a contraint à retirer ces deux variables de notre étude. Notre population d'étude a été réduite à deux partenaires européens et sept agriculteurs pour des raisons de délais :

2) Méthode d'échantillonnage :

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Le choix de notre échantillon s'est fait selon la méthode empirique dite méthode du quota qui repose sur un choix raisonné d'individus de la population et qui respecte les règles concernant les caractéristiques des individus. C'est la méthode empirique la plus fréquemment utilisée dans les enquêtes socio-économiques (étude de marché, enquête d'opinion). Elle consiste à construire par choix raisonné un échantillon réduit de la population mère, en tenant compte d'un nombre restreint de ces caractéristiques appelées variables de contrôles, cette méthode se base sur l'hypothèse que l'échantillon reproduit fidèlement les caractéristiques sur lesquelles va porter l'enquête. Dans notre cas, nous avons pris l'information sur et l'implication dans le projet de coopération pour la labellisation de la figue de Beni Maouche.

3) Collecte des données :

Notre enquête a été réalisée sur la base de trois questionnaires (voir annexes), chacun adressé à une des catégories des individus visés : partenaires européens, responsable de l'association des producteurs de figues de Beni Maouche et agriculteurs adhérents l'association des producteurs de figues de Beni Maouche.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

3-2) Analyse des réponses du questionnaire rempli par les membres de l'association et les producteurs de la figue

I. l'identification des répondants de l'association

Tableau n°18 : l'identification des répondant de l'association

Numéro de questionnaire	Niveau de formation	Type de formation	Activité	Age	Lieux de résidence
1	Secondaire	-	Figuiculture et transformateur	46	Trouna,
2	Sans formation	-	Agriculteur retraité	65	Village tiwal
5	Universitaire	Taille et greffage	Production de la figue	40	Beni Maouche
6	Universitaire	Science de langage	Maitre au primaire	36	Beni Maouche
7	Moyen	-	Commerçant	49	Beni Maouche
9	Secondaire	-	Agriculteur	45	Aguemoune
11	Moyen	-	Transporteur	46	Idjissen

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

À partir des données du tableau, nous faisons remarquer que :

- plus de 70% des membres de l'échantillon ne dépassent les 46 ans, ce qui signifie que l'agriculture rurale n'est pas seulement une activité en déclin pratiquée par les femmes au foyer ou les retraités, c'est une activité pratiquée par des personnes d'âge moyen, sans doute parce qu'ils la considèrent utile et rentable.
- Près de 60% des interrogés pratique l'agriculture rurale comme activité principale, ce qui renseigne bien sur la bonne place qu'occupe cette activité dans la vie économique dans la commune de Beni Maouche.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

- Près de 60% des interrogés ont au moins un niveau de formation secondaire, ce qui signifie que la pratique de l'agriculture n'est pas réservée aux personnes sans instruction ne pouvant pas trouver une autre activité ou une autre formation, c'est plutôt une activité choisie par des personnes instruites qui, de plus, sont capables d'améliorer leur méthodes par des formations.
- Plus de 70% des membres de l'échantillon sont de villages différents, ce qui montre que l'agriculture rurale est une activité diffusée sur tout le territoire de la commune de Beni Maouche.

II. Questions liées à la perception de l'environnement interne de la coopérative

Tableau n°19 : les informations sur l'activité de l'association

Supposition	Jamais		Rarement		De temps en temps		Souvent		Toujours		Totale	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Information	0	0%	3	42,85%	3	42,85%	1	14,28%	0	0%	7	100%

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

D'après le tableau, nous remarquons que presque la quasi-totalité des enquêtés, soit près de 85% ont rarement sinon ont juste de temps en temps obtenu de nouvelles informations sur leur activité grâce à leur association de figuiculture. Ceci signifie que dans le travail d'information, cette association ne joue pas son rôle comme il convient de le faire. Par contre 14% des interrogés disent recevoir souvent des informations utiles pour leur activité par cette association, ce qui nous autorise à considérer que les responsables de l'association en question pratiquent une discrimination en matière d'offre de l'information.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Tableau n°20 : Le travail dans l'association me permet de consolider mes relations

suppositio n Question	Jamais		Rarement		De temps en temps		Souvent		Toujours		Totale	
	Effe ctifs	%	Efficti fs	%	Eff	%	effec tifs	%	Effect if	%	effs	%
Consolida nt les relations	0	0%	1	14,28 %	2	28,52 %	4	57,14 %	0	0%	7	0%

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

D'après le tableau nous constatons que plus de la moitié, soit un taux de 57,14%, des enquêtes considèrent que souvent, leur implication dans l'association leur permet de consolider leurs relations. Ce qui signifie que l'association peut jouer ce rôle de construction d'un capital relationnel pour ses adhérents. Il faut également souligner que pour plus de 43% des ses membres, cette association ne réalise pas assez bien cette mission utile.

Tableau n°21 : L'association permet-elle de bénéficier des formations pratiques et théoriques ?

supposition Question	Jamais		Rarement		De temps en temps		souvent		Toujours		Totale	
	Effe ctifs	%	Effic tifs	%	Eff	%	Effec tifs	%	Effe ctif	%	effs	%
Formations pratique	0	0%	3	42,85 %	2	28,57 %	1	14,28 %	1	14,28 %	7	100%
Formations théorique	2	28,5 7%	4	57,14 %	0	0%	0	0%	1	14,28 %	7	100%

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Commentaire

D'après le tableau ci dessous, plus de 85% des adhérents à l'association de figuiculture ne bénéficient pas de formation par le moyen de cette association, alors qu'une minorité, soit 15% disent en bénéficier souvent. Nous comprenons que dans les formations aussi les responsables de ladite association pratiquent une discrimination.

Tableau n°22 : aide des membres de l'association aux producteurs à monter un projet

Supposition	Jamais		Rarement		De temps en temps		souvent		Toujours		Totale	
	Effe ctifs	%	Effic tifs	%	Eff	%	effec tifs	%	Effe ctif	%	effs	%
Aide à monter un projet	3	42,85 %	1	14,28 %	1	14,28 %	1	14,28 %	1	14,28 %	7	100 %

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

Dans ce tableau, nous constatons que plus de la moitié des enquêtés, exactement 57,13% n'ont jamais ou ont rarement bénéficié d'une aide à monter un projet par l'association de figuiculture de Beni Maouche, pendant que 14,28% disent en bénéficier souvent. Ce qui est un indice de pratiques discriminantes et un signe de défaillance.

Tableau n°23 : Les échanges avec les membres de l'association facilitent ma compréhension des objectifs de l'association et des conditions de leur réalisation.

Supposition	Jamais		Rarement		De temps en temps		Souvent		Toujours		Totale	
	Effe ctifs	%	Effecti fs	%	Eff	%	Effec tifs	%	Effecti f	%	effs	%
Les échanges	0	0%	1	14,28 %	0	0%	6	85,71 %	0	0%	7	100 %

Chapitre III : la figure de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Commentaire :

Dans ce tableau, nous constatons que la majorité des enquêtés, 85,71%, sentent apprendre sur l'association et ses objectifs par le contact avec les autres membres de l'association. Ceci nous permet de comprendre que les membres de l'association discutent entre à propos de l'association.

III.analyse des questions liées à la perception des supports de développement des compétences

Tableau n°24 : le temps nécessaire pour le développement des compétences dans l'activité

supposition	Contre		Tout à fait contre		Neutre		D'accord		Totalelement d'accord		Totale	
Question	Effectifs	%	Efficatifs	%	Eff	%	Effectifs	%	Effectif	%	effs	%
Prend de temps nécessaire	0	0%	1	14,28 %	2	28,57 %	3	42,85 %	1	14,28 %	7	100 %

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

D'après ce tableau, presque la moitié (57,13%) des interrogés prennent le temps pour développé leurs compétence. Ce pourcentage n'est pas suffisant au regard du rôle de conscientisation et de sensibilisation que devrait jouer cette association.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Tableau n°25 : les membres de l'association me donnent régulièrement un *feedback* (des informations) sur ma performance

Supposition	Jamais		Rarement		De temps en temps		souvent		Toujours		Totale	
Question	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	effectif	%	effs	%
Feedba (information)	1	14,28 %	2	28,57 %	0	0%	2	28,57 %	2	28,57 %	7	100 %

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

Selon le tableau ci-dessous, on constate que plus de la moitié, soit 57,15%, des producteurs ont déclaré que les membres du bureau de l'association leur donnent des informations sur la performance. Le reste, soit 42,86 soutiennent le contraire. Ceci renseigne sur fait que les responsables de l'association communiquent uniquement avec une partie des adhérents.

Tableau n°26 : j'ai identifié les tâches nécessaires pour le développement de mes compétences ?

supposition	Jamais		Rarement		De temp en temps		souvent		Toujours		Totale	
Question	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%	effectif	%
Les tâches	0	0	0	0	0	0	7	100 %	0	0%	7	100 %

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Commentaire

D'après le tableau on remarque que la totalité des producteurs ont pu grâce à l'association identifier les tâches nécessaires pour le développement de leurs compétences nécessaires à activité agricole. Ce qui est un bon signe pour la continuation des adhérents à travailler dans cette association.

Tableau n°27 : ma présence dans l'association m'a permis d'apprendre de meilleures méthodes de travail ?

supposition	Jamais		Rarement		De temps en temps		souvent		Toujours		Totale	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Eff	%	Effectifs	%	effectif	%	effs	%
Intérêt de la présence	0	0%	0	0%	1	14,28%	3	42,85%	3	42,85%	7	100%

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

D'après le tableau, on constate que la majorité des enquêtes (85,7%) considèrent que leur présence dans l'association leur permet d'être de plus en plus et de mieux en mieux informés sur les ventes, les matières premières, les méthodes de travail et les subventions. Ce qui signifie que l'utilité de l'association pour ses adhérents est bien perçue par ceux-ci.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

IV. Question liées à la perception de l'amélioration de l'activité

Tableau n°28 : La quantité et le rendement de l'activité

Supposition	A augmenté		Resté la même		Diminué		Totale	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
La quantité	7	100%	0	0%	0	0%	7	100%
Le rendement	4	57,14%	3	42,85%	0	0%	7	100%

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire

D'après le tableau, nous constatons que la totalité des associés ont répondu que depuis qu'ils sont dans l'association, la quantité produite et/ou vendue a augmenté. Pour le rendement de la production, 42,85% considère qu'elle en est restée la même. Ceci signifie que cette association se concentre beaucoup plus sur la commercialisation que sur le rendement.

Tableau n°29 : la qualité et les ventes de production

Supposition	A bien augmenté		A un peu augmenté		Est resté la même		A baissé		totale	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	effectifs	%	Effectifs	%
La production	3	42,85%	4	57,14%	0	0%	0	0%	7	100%
Les ventes	6	85,71%	1	14,28%	0	0%	0	0%	7	100%

Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Commentaire

D'après le tableau on constate que de 57,14% des producteurs ont juste un peu augmenté leur production de figes depuis qu'ils sont dans l'association. Ceci nécessite de l'association plus d'effort sur ce plan.

V. Questions liées au fonctionnement de l'association

Les différents organes de l'association sont la présidence, le secrétariat et la trésorerie. Pour être un adhérent dans l'association il faut être un producteur de figue. Dans ce cas, l'adhérent peut bénéficier du label. L'exclusion d'un membre de l'association peut se réaliser lorsque le non paiement des cotisations est constaté. L'acceptation du cahier des charges est comme une obligation pour chaque membre de l'association.

Commentaire :

Nous remarquons, d'après les informations précédentes est rigoureuse par rapport au paiement des cotisations par ses membres, ce qui est positif mais très insuffisant. En effet, il est important que l'association définisse aussi des normes de production, de stockage, de commercialisation, etc., que chaque membre doit respecter, faute de quoi il va être exclu de l'association.

VII. Questions liées à l'activité (production et taille et collecte)

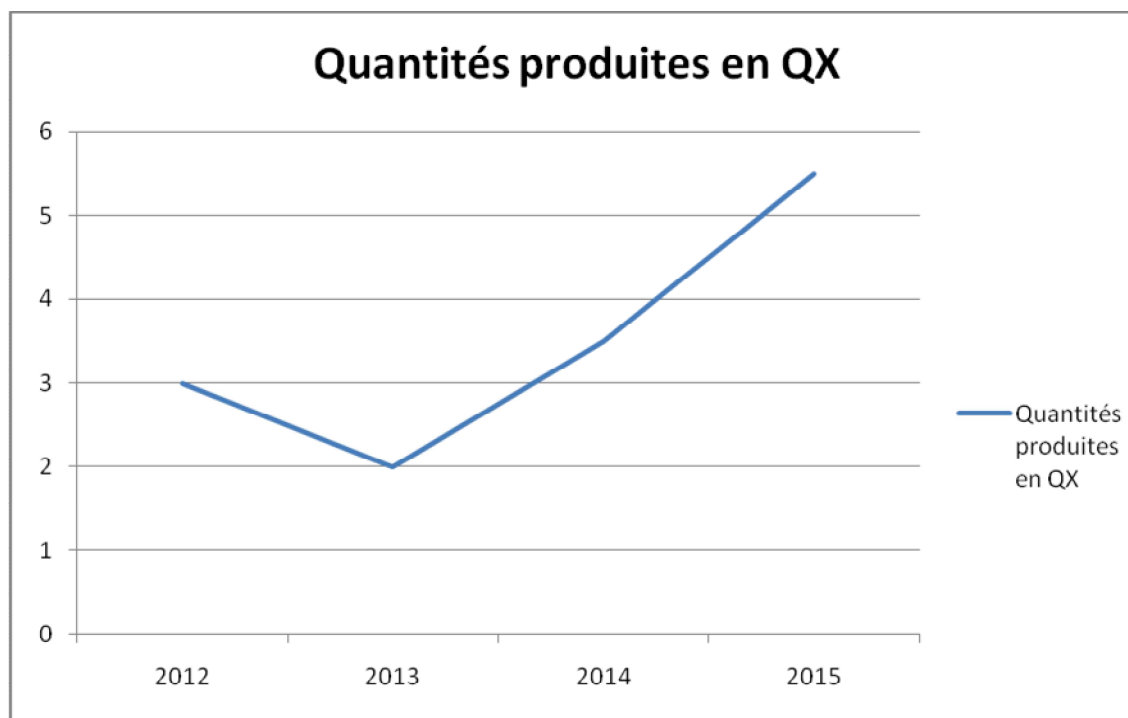
Les agriculteurs disent réaliser la taille de leurs figuiers au mois de mars, et la collecte des figes se fait au mois d'août et septembre. Ce travail se fait en familles (femmes, hommes et enfants), des fois même avec l'aide des voisins et/ou des proches. Par contre l'entretien des figuiers s'y réalise généralement par des hommes seulement.

Commentaire :

On constate, d'après les informations précédentes, que l'activité agricole dans la commune de Ben Maouche se pratique encore selon les normes traditionnelles de la Kabylie.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Figure n°13 : la quantité moyenne produite chaque année par un producteur en QX



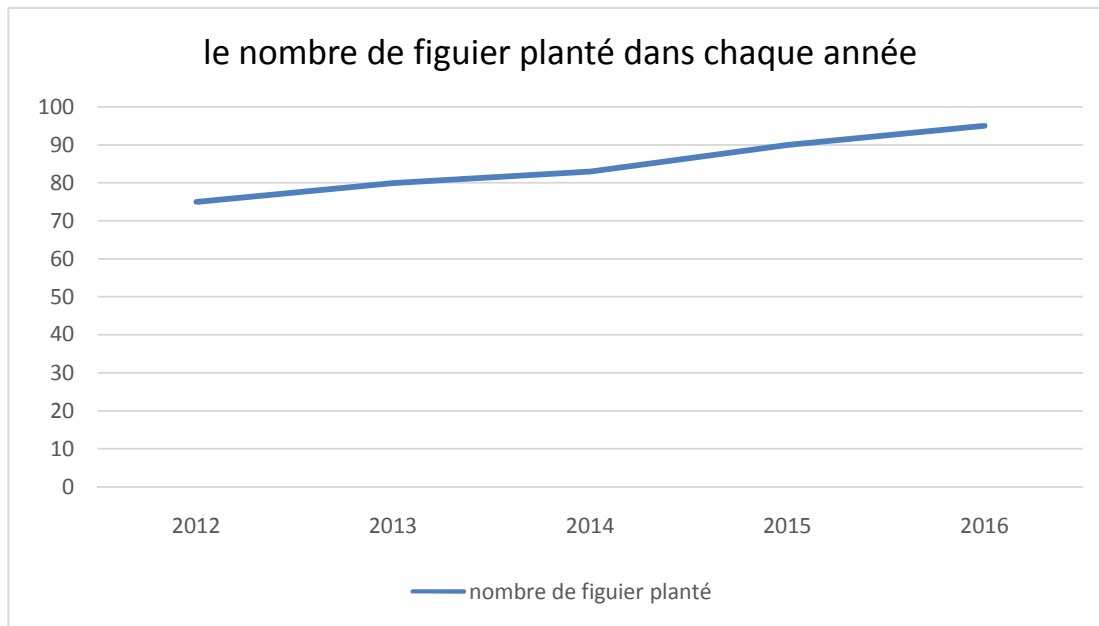
Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

D'après le figure ci-dessus, on remarque que la production a augmenté chaque année, sauf en 2013 où il y a eu une chute de la quantité produite à cause d'incendies. A partir de 2013, on remarque une forte augmentation, ce qui peut être lié à l'augmentation du nombre d'agriculteur par imitation et du nombre de figuier par plantation et bouturage.

VIII. analyse des Questions liées à l'extension

Figure n°14 : La plantation des figuiers :



Source : établi par nous-mêmes à partir de notre enquête de 20 juin au 20 mai 2016

Commentaire :

Le nombre de plants de figuiers plantés a augmenté durant ces dernières années, le nombre planté en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 est, respectivement, de 75, 80, 83, 90 et 95 plans. La plantation se réalise au mois de février et mars. L'extension des champs de figuiers se fait par l'acquisition de plan auprès de services de l'agriculture ou bien pas bouturage, et cette activité se procède en familles.

Ainsi, les mesures publiques d'aide à l'agriculture rurale servent utilement les agriculteurs de Beni Maouche. Ceci d'une part, d'autre part, ces agriculteurs réalisent l'extension de leurs champs, donc développement de plus en plus leur activité.

IX. analyse des questions liée à l'exploitation

D'après les agricultures interrogés, la taille moyenne qu'ils exploitent pour la plantation de figuiers en nombre d'hectares varie de 1 jusqu'à 5 ha, ils utilisent le composte (engrais naturel) pour améliorer la qualité des figues. Le nombre de variétés de cette dernière peut aller de 9 à 13. En outre, on constate que les agriculteurs possèdent de l'olivier beaucoup plus que le figuier. La figue sèche est destinés à l'autoconsommation, à la vente, à faire un don

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

(aumône) et enfin à offrir aux membres de la famille élargie qui n'en ont pas (tantes, cousines, neveux).

Commentaire :

Les informations précédentes nous permettent de comprendre que l'agriculture rurale dans la commune à Beni Maouche est pratiquée en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

X. Analyse des questions liées à la commercialisation

Pour le moment, l'essentiel de la production de la figue de Beni Maouche est destiné à la vente sur le marché locale et national (Bejaia, Alger, Boumerdes, Sétif). Les agriculteurs interrogés souhaitent passer à la vente sur le marché international après sa labellisation.

Par ailleurs, les ventes se font en dehors de la commune de Beni Maouche, disent les agriculteurs interrogés, parce que le prix y est plus intéressant. Les clients de ces agriculteurs sont de types, clients permanents et clients occasionnels, eux-mêmes des consommateurs finaux et des détaillants. La quantité vendue par chaque agriculteur varie entre 1 et 3 QX durant chaque année. En revanche les prix de vente d'un kilogramme appliqué par l'agriculteur à l'intermédiaire est 40 DA/Kg et les commerçant détaillant revendent à 60-70DA/Kg au consommateur final.

Commentaire :

La dimension du marché, la nature des clients et les prix de vente constitue des facteurs incitatifs important pour l'amélioration de l'activité sur aux plans qualitatif et quantitatif.

XI. Le conditionnement

Les agriculteurs pratiquent le triage en catégories de qualité avant le séchage et après le séchage, ce dernier se pratique d'une façon traditionnelle. Il ya un organisme de contrôle de la figue d'Ait Maouche à la vente et à l'exportation qui est l'union européen.

Commentaire :

Les agriculteurs producteurs de la figue de Beni Maouche n'ont pas mis encore en place leurs mécanismes propres de contrôle de la qualité.

XII. L'implication de la femme

Selon les repenses données par les interrogés, questionnés nous pouvons retenir que la femme peut disposer de la terre pour la production de la figue, et elle est davantage prises en compte et impliquées dans les activités agricoles et associatives grâce au projet de coopération avec l'union européenne.

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

Remarque :

A l'intérieur de la famille, le travail de la femme n'est pas encore directement rémunéré. De même que celle-ci n'est pas encore impliquée dans la commercialisation, la coopération avec l'Union Européenne et les exposition-vente.

Photo n° 05 : de la participation de la femme dans la récolte de la figue



XIII. analyse des questions liée à la création d'une coopérative

D'après les producteurs interrogés, la coopération est le regroupement des producteurs est en réalisation dans le cadre d'une coopérative en constitution dont l'objectif est d'acquérir le matériel pour la transformation de la figue et sa commercialisation. En effet, à Beni Maouche la démarche et les réunions préparatoires pour la création d'une coopérative appelée (COOPFIG) viennent d'être commencés par huit (08) producteurs de figes.

Commentaire :

La coopérative COOPFIG peut devenir un outil efficace pour la prise en charge les besoins des professionnels et des adhérents afin de leur faciliter l'ensemble des opérations liée à la figue : la production, la transformation, la commercialisation, conservation, etc.

Conclusion

La commune de Beni Maouche à presque tout des éléments qui puissent le considéré comme un territoire faisant de l'agriculture rural durable et spécialisé dans la production de la figue. Le projet de coopération avec l'Union Européenne et la coopérative des producteurs de

Chapitre III : la figue de Beni Maouche, vers le commerce équitable

figues de Beni Maouche en constitution sont deux facteurs qui vont prédisposer les figiculteur de cette commune pour la commercialisation à l'international par le moyen du commerce équitable.

Conclusion générale

Conclusion générale

Selon la définition consensuelle du commerce équitable qu'on a abordé on établit que le commerce équitable trouve ses racines dans des mouvements humanitaires et solidaires, il cherche en tant que mouvement social à contribuer au développement socio-économique des pays en développement (pays du Sud) par l'établissement d'un échange commercial international plus juste et égal.

Le commerce équitable cherche donc à lier les producteurs à faible revenu et les consommateurs d'une façon durable pour un échange équitable. Les organisations du commerce équitable fixent le prix des produits en prenant en compte les coûts de production et aussi les besoins des producteurs, cela couvre non seulement les coûts de production mais permet également une production qui soit socialement juste et bonne pour l'environnement. Les organisations de commerce équitable assurent le paiement à leurs partenaires et parfois aident leurs producteurs avec le financement d'un crédit avant la récolte ou avant la production. Donc le prix versé aux producteurs doit leur permettre de subvenir à tous leurs besoins (production, récolte...).

Le concept de développement durable associe trois objectifs : efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. La mise en œuvre d'une politique de développement rural durable ne se limite pas au seul pilier environnement, mais aussi vise à une gestion qui intègre les trois sphères.

Le commerce équitable est pour le service du développement durable qui consiste à favoriser un modèle de croissance aujourd'hui qui n'hypothèque pas la capacité des générations futures, le commerce équitable s'intéresse au développement rural durable et donc le secteur agricole, car l'agriculture est le moteur du développement rural durable, c'est avant tout la volonté de la communauté à construire un projet. On peut dire qu'il existe une relation directe entre ces deux-là et cette relation se trouve dans leurs piliers (économique, sociale et environnemental).

Partant des prétentions du mouvement du commerce équitable à contribuer au développement durable.

Nous nous sommes intéressés dans cette recherche à l'exportation de la figue sèche de Beni Maouche dans le cadre de commerce équitable. Pour les producteurs, ce produit consiste un élément essentiel de l'identité culturelle, de ses traditions, de son histoire et de son mode de

vie. Nous sommes penchées sur les principes du commerce équitable considérant que l'équité se pose comme un élément fondamental du développement durable étant à la fois des objectifs. Notre deuxième sous question de recherche concernait le modèle de développement par le commerce équitable pour les producteurs au regard de ses implications sur la sécurité et la souveraineté alimentaires des producteurs, et relativement à l'affranchissement des pays du Sud de la dépendance vis-à-vis de ce système où le principal de la valeur ajoutée reste captée par le Nord. La question était donc de savoir si le commerce équitable favorise pour les producteurs un modèle de développement qui soit durable.

Nous avons répondu à ces questions en deux phases. Dans un premier temps, nous avons effectué un examen des contributions et limites des principes équitables au développement durable partant de l'analyse documentaire des principes équitables au regard des principes de Rio. Nous avons abordé la commune de Beni Maouche, son identité, ses spécificités naturelles et socioéconomiques. Nous avons constaté que l'activité agricole et en particulier la production de la figue est la plus importante activité économique dans la commune de Beni Maouche.

Pour aller dans la logique du commerce équitable et l'exportation de la figue sèche de Beni Maouche, il faut suivre une démarche qui consiste la création d'une coopérative des producteurs de figue sèche, avec cette coopérative les producteurs peuvent faciliter la production par l'acquisition du matériels, la commercialisation de leur production (un ou plusieurs organismes du commerce équitable donnent une garantie sur l'achat de leurs produits). Les organismes du commerce équitable fixent un prix équitable qui permet de faire face aux coûts de production, l'accès direct aux marchés étrangers qui permet une meilleure distribution de ces produits, amélioration de leurs compétences, Les producteurs de la figue sèche peuvent aussi avoir un crédit de financement aux côtés des organismes de commerce équitable qui permet l'amélioration de leurs productions, etc.

Le commerce équitable est un moyen qui permet un développement durable aux producteurs de recevoir des salaires corrects pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. De réduire le taux de la pauvreté, la création des postes d'emplois et l'amélioration des techniques de production d'une figue bio au niveau de la commune de Beni Maouche.

Bibliographiques

1. Alain J, «100 questions pour comprendre et agir Le développement durable », Editions de Afnor, 2004 en France, p. 03.
2. Amrani S, « la relation entre l'entreprise et l'environnement dans le cadre du développement durable : cas des entreprises de la wilaya de Bouira », thèse de magister en science économie, option économie de l'environnement, université de Béjaia, 2010, p 16.
3. Armand D, « Agriculture et développement dans le monde », éditions Ellipses marketing S.A., paris, août 2006, p. 112.
4. Bayer B, « guide de la flore méditerranéen. Caractéristique, habitat, distribution et particularité de 536 espèces », 1998 ; P.12.
5. Boukider. A. « la valorisation des produits du terroir : cas de la figue sèche de Béni Mouche », mémoire de Master, Option aménagement du territoire et développement, université de Bejaia, 2015. P. 47.
6. Chabour H, « Séchage solaire des figues », mémoire d'ingénieur d'état en agronomie, institut national agronomique elharache-alger, 2004, P. 06.
7. Compte-rendu de la réunion technique tenue en préambule à l'Assemblée Générale de l'IRAM le 9 septembre 2005.
8. Couplan F, « Guide nutritionnel des plantes sauvage et cultivé ». Édition : Cheaux et Nestlé. Paris 1998, P. 74.
9. Eyrolles P, « Le commerce équitable », éditions Jouve Sébastopol, Paris ; Octobre2006. P. 56.
10. Frédéric S, « Commerce équitable : situation actuelle et défis pour l'avenir », éditions CHIAPAS, 2006, p. 04.
11. Geneviève F, « Que développement durable veut dire ? », Edition d'organisation 1, rue thénard 75005 paris, novembre 2004, p. 8.
12. Kerdoum A, « Environnement et développement durable : enjeux et défis », Editions Publisud, 2000, p. 196.
13. La carte sociale de la commune de benimaouche 2015

14. Martine M.F et Elisabeth P, « lexique du commerce international : les 2600 mots et pratiques de l'import-export », éditions Bréal, paris, octobre 2002, P. 55.
15. Niek K, Roel J, « La CEDEAO peut-elle créer un OPEP du cacao durable ? », N° 195 – juillet –septembre 2008 – revue tiers monde, p. 681.
16. Raffarin J, « Le commerce équitable : 40 propositions pour soutenir son développement », rapport au premier ministre, 2005, P. 17.
17. Rapport sur l'état des Alpes convention alpine, « Développement rural durable et innovation », Signaux alpins Éditions spéciale n°3, 2011. P.12
18. Rebour H, « Fruits méditerranéens autres que les agrumes », édition : La maison rustique, 1968. Paris. P39.
19. Ronan L, « si loin, si proches : la difficile association entre circuits courts et commerce équitable », N° 207, juillet-septembre 2011, Revue Tiers Monde, p. 133.
20. Tristan L. « Le commerce équitable ». Éditions Eyrolles Pratique à paris, 2012. P. 58.
21. Vanhellemont M, « le commerce équitable au Rwanda », éditions Carl Michiels, Bruxelles, janvier 2010, P. 03.
22. Véronique B, «commerce équitable et développement durable: le cas d'une organisation de producteurs de café au Mexique », thèse de Doctorat. Université de Québec-Montréal. Faculté de science économique. 2008. P. 181.
23. Véronique B, Corinne Ge et Marie-France T, « Commerce équitable comme vecteur de développement durable ? », Nouvelles pratiques sociales, vol. 18, n° 1, 2005, p. 73.
24. Vidaud J, « le figuier : aperçu sur une culture en régression». Édition : technique et documentation. Paris 1997. P. 264.
25. Vivien B, « Aurélie Carimentrand2012, Dictionnaire du commerce équitable », éditions Gaston Boussou, Paris, 2012. P. 196.
26. Vivien B et Aurélie C, « Dictionnaire du commerce équitable », éditions Gaston Boussou à paris, 2005. p. 86.
27. Walid A, « le commerce équitable et la société civile internationale : une chance pour la mondialisation d'une droit de l'économie solidaire ». Revue Internationale de Droit Économique. 2003. p. 197.
28. Wan D, « analyse des quatre principales organisations du commerce équitable en France », thèse Doctorat, Université Pierre-Mendès- Grenoble-France, sciences sociales et humaines, aout 2007, p. 04.

Site internet

Marco F, « Café issu du commerce équitable du Costa Rica : une histoire à succès des petits producteurs », www.responsability.com/Research-Insight-2013-Café-issu-du-commerce-équitable

Mourad A, « les produits agricoles en phase d'être protégés », www.elwatan.com archive, publication du 15 septembre 2015, P. 09.

Rachid O, « La figue sèche de Beni Maouche, plus que bio, un produit naturel », www.elwatan.com archive, publication du vendredi 5 avril 2013, P. 11.

www.iram-fr.org/documents/cr_com_equitable_vd.pdf.

www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000304.pdf.

Annexe N° 2**QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES PARTENAIRES EUROPEENS**

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de Master en sciences commerciales option finance et commerce international, intitulé « le commerce équitable, une alternative pour le développement rurale durable : cas de la coopération Algérie/Union Européenne pour l'exportation de la figue d'Ait Maouche », et dans l'objectif de comprendre et par la suite de proposer des solutions pratiques pour la réussite du projet de coopération entre l'Union européenne et les acteurs locaux de la commune d'Ait Maouche visant la labellisation puis l'exportation de la figue d'Ait Maouche, nous vous saurons très reconnaissants de bien vouloir accepter de remplir ce questionnaire destinés aux partenaires européens impliqués dans cette coopération.

I. Questions d'identification du répondant

1. Numéro du questionné :

2. Nature des compétences :

- Recherche scientifique
- Expertise
- Recherche-action
- Autre, citez :

2.1. Spécialité :

.....

2.2. Expérience professionnelle :

2.3. Age :

2.4. Institution d'affiliation :

.....
Les coordonnées du répondant (e-mail) :

.....

II. Questions liées à la perception des compétences des partenaires algériens :

Sur une échelle de Likert (1= complètement contre, 2= partiellement contre, 3= neutre, 4= d'accord, 5= complètement d'accord), donnez votre appréciation de l'importance des situations suivantes :

1. j'arrive à aider les partenaires algériens à prendre le temps nécessaire pour développer leurs compétences nécessaires à leurs activités.

1 2 3 4 5

2. j'arrive à aider les partenaires algériens à pouvoir concevoir un plan personnel de développement de leurs compétences.

1 2 3 4 5

3. les partenaires algériens me donnent régulièrement un *feedback* (*des informations*) sur ma performance.

1 2 3 4 5

4. Les partenaires algériens me donnent la possibilité de leur faire des stages et formations créatifs et innovants.

1 2 3 4 5

5. les partenaires algériens arrivent à réaliser une progression professionnelle en se fixant des défis à surmonter.

1 2 3 4 5

6. les partenaires algériens me donnent régulièrement une volonté d'améliorer ma performance

1 2 3 4 5

7. les partenaires algériens arrivent régulièrement et facilement à changer la façon de travailler et à développer de nouvelles compétences.

1 2 3 4 5

8. I les partenaires algériens s'assurent régulièrement de la correspondance du message qu'ils reçoivent au message que je leur donne.

1 2 3 4 5

9. les partenaires algériens me donnent toutes les informations nécessaires pour leur trouver des opportunités de développement de la production et de la commercialisation de la figue d'Ait Maouche.

1 2 3 4 5

10. les partenaires algériens arrivent à identifier les tâches nécessaires pour bien avancer dans ce projet de coopération.

1 2 3 4 5

11. ma présence dans ce projet de coopération m'a permis de découvrir et d'apprendre une nouvelle culture, de nouvelles façons de voir et de faire les choses.

1 2 3 4 5

11. les partenaires algériens me permettent d'être de plus en plus motivé.

1 2 3 4 5

12. les partenaires algériens me permettent d'être de plus en plus et de mieux en mieux informé sur les avantages et les limites de la figue d'Ait Maouche face à la concurrence.

1 2 3 4 5

13. je constate durant le chemin parcouru jusqu'ici dans ce projet de coopération que la femme d'Ait Maouche est de plus en plus impliquée.

1 2 3 4 5

14. je constate durant le chemin parcouru jusqu'ici dans ce projet de coopération que la société civile d'Ait Maouche est de plus en plus impliquée.

- 1 2 3 4 5

Exprimez votre opinion par des mots :

.....
.....

II. Questions liées à la coopération

1. Comment a germé l'idée de la coopération ?

.....
.....

2. Quels sont les objectifs assignés à ce projet de coopération ?

.....
.....

3. Quels sont les acteurs parties prenantes de ce projet de coopération ?

.....
.....

4. Exposez en résumant les étapes franchies pour la concrétisation de la coopération (en citant la date de la réunion de travail, le lieu de la réunion de travail, les structures représentées dans la réunion de travail, le nombre de représentant pour chaque structure, les objectifs assignés à la réunion, les décisions prises).

.....
.....

5. Quels sont les moyens matériels mobilisés pour ce projet en citant leur origine ?

.....
.....

6. Quels sont les moyens humains mobilisés pour ce projet de coopération en citant leur origine ?

.....

7. Qu'est ce qui a été fait jusqu'ici du point de vue sensibilisation des agriculteurs d'Ait Maouche pour leur implication dans ce projet de coopération ?

.....
.....

8. Avez-vous prévu des mesures d'aide financière (crédits préfinancement...) aux producteurs de la figue d'Ait Maouche dans le cadre de cette coopération ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?.....

.....

III. Questions liées à la labellisation

1. Quelles sont les spécificités avantageuses de la figue d'Ait Maouche reconnues par les partenaires de l'union européenne et/ou des chercheurs ?

.....
.....

2. Quelles sont les faiblesses désavantageuses de la figue d'Ait Maouche relevées par les partenaires de l'union européenne et/ou des chercheurs ?

.....
.....

3. Quelles sont les normes de conditionnement de la figue d'Ait Maouche définies dans le cadre de la coopération avec l'union européenne ?

.....
.....

4. Quelles sont les normes de collecte de la figue d'Ait Maouche définies dans le cadre de la coopération avec l'union européenne ?

.....
.....

5. Quelles sont les normes de stockage de la figue d'Ait Maouche définies dans le cadre de la coopération avec l'union européenne ?

.....
.....

9. Quelles sont les normes de distribution de la figue d'Ait Maouche définies dans le cadre de la coopération avec l'union européenne ?

.....
.....

10. Quelles sont les normes d'entretien des figuiers d'Ait Maouche définies dans le cadre de la coopération avec l'union européenne ?

.....
.....

11. Quelles sont les formations dont ont bénéficié les agriculteurs d'Ait Maouche jusqu'ici dans le cadre du projet de labellisation de la figue de cette région ?

.....
.....

12. Que proposez-vous pour l'implication de la société civile et des femmes d'Ait Maouche dans le cadre du projet de labellisation de la figue de cette région pour sa commercialisation dans les pays de l'Union Européenne?

.....
.....

Vous assurez la confidentialité et l'usage exclusivement scientifique des informations obtenues, nous vous remercions vivement pour votre coopération pour la réussite de ce travail de recherche conçu à l'avantage de la recherche scientifique et du développement de l'agriculture de la figue d'Ait Maouche.

Annexe N° 2

**QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLES DE
L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FIGUES
DE LA WILAYA DE BEJAIA**

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de Master en Sciences commerciales option commerce international intitulé « Le commerce équitable, une alternative pour le développement rural durable : cas du projet d'exportation des figues d'Ait Maouche », et dans l'objectif de comprendre la situation actuelle de production et de commercialisation de la figue d'Ait Maouche et, par la suite, de faire de des recommandations à même de permettre la réussite du projet de coopération avec l'Union européenne visant la labellisation de la figue d'Ait Maouche pour sa commercialisation dans les pays de cette Union, nous vous saurons très reconnaissants de bien vouloir accepter de remplir ce questionnaire destinés aux agriculteurs producteurs de figues d'Ait Maouche et membre de l'association de producteurs de figues de la wilaya de Bejaia.

I. Questions d'identification**1. Identification du répondant :**

1.1. Numéro du questionné :

1.2. Niveau de formation :

- Sans formation scolaire
- Primaire
- Moyen
- Secondaire
- Universitaire

1.3. Type de formation :

.....

1.4. Activité principale :

.....

1.5. Age :

1.6. Lieu de résidence :

.....
Les coordonnées du répondant :

.....

2. Identification de l'association**2.1. Quel est le nom de l'association ?**

.....
Quel est l'adresse de l'association?

.....

2.2. Quelle est la date de création de l'association ?

.....

2.3. Quel est le nombre d'adhérents de l'association ?

2006.....2007.....2008.....2009.....2010.....2011.....
2012.....2013.....2014.....2015.....

2.4. Quels sont les objectifs de l'association ?

.....

.....

.....

II. Questions liées à la perception de l'environnement interne de la coopérative :

Sur une échelle de Likert (« jamais = 1 », « rarement=2 », « de temps en temps=3 », « souvent=4 », « toujours= 5 », donnez votre appréciation sur l'importance des points suivants :

1. Mes compagnons associatifs expérimentés m'informent sur les activités de l'association.

1 2 3 4 5

2. Le travail dans l'association me permet de consolider mes relations.

1 2 3 4 5

3. Le travail dans l'association me permet de consolider mes compétences générales.

1 2 3 4 5

4. L'association m'a permis de bénéficier de formations théoriques me donnant des connaissances de base.

1 2 3 4 5

4. L'association m'a permis de bénéficier de formations pratiques me donnant une meilleure maîtrise de mon activité.

1 2 3 4 5

5. Les autres membres de l'association m'aident à monter un projet.

1 2 3 4 5

6. A travers l'interactivité au sein de l'association, j'arrive à développer mes compétences.

1 2 3 4 5

8. Les échanges avec les membres de l'association facilitent ma compréhension des objectifs de l'association et des conditions de leur réalisation.

1 2 3 4 5

9. La prise de décision dans l'association se fait en tenant compte de mon avis selon la règle « une personne, une voix ».

1 2 3 4 5

Exprimez votre avis par des mots :

.....

III. Questions liées à la perception des supports de développement des compétences :

Sur une échelle de Likert (1= complètement contre, 2= partiellement contre, 3= neutre, 4= d'accord, 5= complètement d'accord), donnez votre appréciation de l'importance des situations suivantes :

1. J'ai pris le temps nécessaire pour développer mes compétences dans mon activité.

1 2 3 4 5

2. Je peux concevoir un plan personnel de développement pour avoir les compétences nécessaires pour le développement de mon activité.

1 2 3 4 5

3. les membres de l'association me donnent régulièrement un *feedback (des informations)* sur ma performance.

1 2 3 4 5

4. L'association me donne la possibilité de faire des stages créatifs et innovants.

1 2 3 4 5

5. les membres de l'association s'assurent de ma progression professionnelle en me fixant des défis à surmonter.

1 2 3 4 5

6. Mes collègues de l'association me donnent régulièrement une volonté d'améliorer ma performance

1 2 3 4 5

7. Je peux régulièrement changer la nature de mon travail et développer de nouvelles compétences.

1 2 3 4 5

8. les membres de l'association s'assurent que je développe les compétences nécessaires pour mon activité.

1 2 3 4 5

9. Toutes les informations sur les opportunités de développement de la production et des ventes de mon entreprise sont disponibles au niveau de l'association.

1 2 3 4 5

10. J'ai identifié les tâches nécessaires pour le développement de mes compétences.

1 2 3 4 5

11. ma présence dans l'association m'a permis d'apprendre de meilleures méthodes de travail.

1 2 3 4 5

11. ma présence dans l'association m'a permis d'être de plus en plus motivé.

1 2 3 4 5

12. ma présence dans l'association m'a permis d'être de plus en plus et de mieux en mieux informé sur les ventes, les matières premières, les méthodes de travail et les subventions.

1 2 3 4 5

Exprimez votre opinion par des mots :

.....

IV. Questions liées à la perception de l'amélioration de l'activité (répondez en cochant les réponses)

1. Depuis que je suis dans l'association, la quantité produite et/ou vendue :

A augmenté est restée la même a diminué

2. Depuis que je suis dans l'association, le rendement dans mon activité :

A augmenté est resté le même a diminué

3. Depuis que je suis dans l'association, la qualité de ma production :

S'est beaucoup améliorée s'est un peu améliorée est resté la même a baissé

4. Depuis que je suis dans l'association, mes ventes :

S'améliorent beaucoup s'améliorent un peu sont restées les-mêmes baissent

Exprimez votre opinion par des mots :

.....

V. Questions liées au fonctionnement

1. Quelles sont les conditions d'adhésion à l'association ?

.....

2. Quelles sont les conditions d'exclusion d'un membre de l'association ?

.....

3. Quels sont les droits de chaque membre de l'association ?

.....

.....

4. Quels sont les obligations de chaque membre de l'association ?

.....

.....

5. La décision au sein de l'association est prise par :

- Les responsables
- Quelques membres les plus actifs
- Quelques membres qui sont les plus instruits
- Les membres fondateurs
- Les membres les plus âgés
- Tous les membres participent à la décision selon la règle « une personne, une voix »

6. L'adhésion d'un nouveau membre à l'association :

- Ça dépend de l'acceptation des responsables de l'association
- Ça dépend de l'origine sociale du candidat
- L'adhésion est ouverte et libre pour tous les agriculteurs de la wilaya de Bejaia qui produisent la figue
- Il faut que l'adhérent ne soit pas une femme
- Il faut que l'adhérent ne soit pas un chrétien
- Il faut que l'adhérent soit des communes de résidence des membres de fondateurs
- Les militants de quelques partis politiques ne sont pas acceptés

7. Les membres de l'association ont la prérogative de :

- révoquer à n'importe quel moment les dirigeants
- élire leurs dirigeants
- revoir à n'importe quel moment les projets de l'association
- contrôler les performances de leurs dirigeants et représentants

8. Les activités de l'association sont financées par :

- Les pouvoirs publics
- Les membres de l'association
- Les sponsors privés
- Les donateurs
- Les ONG étrangères
- L'Union européenne
- Les ambassades
- Les ministères
- Les institutions internationales non gouvernementales
- Autre, citez :

.....

9. Les activités de l'association sont décidés par :

- Tous les membres (une personne, une voix)
- Les membres du bureau
- Le président
- Les pouvoirs publics
- En partenariat avec les pouvoir publics et les élus locaux

10. L'association bénéficie de la part des pouvoir publics et des élus locaux de :

- Subventions
- Soutien matériel
- Soutien logistique
- Autres à citer

11. Quelques membres de l'association sont liés par :

- des relations familiales
- des relations amicales
- les relations politiques
- des relations d'affaires

12. L'association a déjà assuré des formations :

- à tous ses membres
- à son équipe du bureau de gestion
- à son président

13. Les membres de l'association font ensemble :

- des achats de matières premières
- la vente de leur production
- la formation
- des expositions et foires
- autres, citez :

14. L'association a-t-elle des liens de coopération avec d'autres associations ?Oui Non

Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

15. L'association est-elle membre d'une fédération ou d'un réseau d'associations régional(e) ?Oui Non

Si oui, lequel (laquelle) ?

.....

.....

16. L'association est-elle membre d'une fédération ou d'un réseau d'associations national(e) ?Oui Non

Si oui, lequel (laquelle) ?

.....

.....

17. L'association est-elle membre d'une fédération ou d'un réseau d'associations international(e) ?

Oui Non

Si oui, lequel (laquelle) ?

.....

18. L'association participe au développement de la communauté en :

- incitant les citoyens de la communauté à réaliser des activités d'utilité collective
 - aidant les citoyens à s'organiser en associations ou coopératives
 - participant à des volontariats de la communauté
 - réalisant les activités de reboisement ou de plantation
 - réalisant des activités de ramassage de déchets et détritiques
 - participant à des activités associatives
 - autres, citez.....
-
-

19. L'assemblée générale a la prérogative :

- de modifier les règlements intérieurs de l'association, autrement dit les règles de fonctionnement établies
- d'élire et de révoquer les membres du Conseil d'administration et de l'organe de contrôle
- d'examiner, d'approuver ou de rejeter le rapport et le bilan (généralement annuels) qui doivent lui être soumis
- de décider en dernier ressort de l'admission et de l'exclusion des membres
- de décider de la dissolution de l'association
- Dans certains cas, les statuts prévoient que les décisions de l'assemblée générale ne sont valables que si elles ont été adoptées en présence d'un nombre minimum de personnes appelé « quorum »

20. Le bureau est chargé de :

- décider des orientations de l'association
- choisir des objectifs stratégiques
- définir les politiques de rémunération et de gérer les ressources humaines
- définir les moyens pour assurer la réalisation des objectifs
- nommer et révoquer les gérants (dont le président) et en fixer la rémunération
- organiser les services et en contrôler le fonctionnement
- adopter le budget annuel et le contrôler

21. L'association contient combien de membres qui sont salariés ? :

.....

VI. Questions liées aux liens avec les pouvoirs publics

1. En tant que membre de l'association, les pouvoirs publics, les administrateurs et les élus locaux :

- Me donnent plus de considération
- Me donnent plus d'informations
- Me donnent plus de soutiens
- Me donnent plus de subventions

Ne me donnent rien

2. Avec l'association, les pouvoirs publics et les élus locaux sont :

Toujours positifs

Parfois positifs et parfois négatifs

Toujours négatifs

22. Les pouvoirs publics et les élus locaux aident l'association par :

- Une législation claire et favorable

- Des services administratifs appropriés

- Des aides par des formations

- Des aides techniques

- Des aides financières

- Des aides matérielles

-

3. Au sein de l'association, les pouvoirs publics :

- Participent à la détermination des objectifs de l'association

- Participe à la détermination du fonctionnement de l'association

- Ne rentrent pas dans les questions d'objectifs et de fonctionnement

Exprimez votre opinion avec des mots :

.....

VII. Questions liées à l'activité

1. Quelles sont les quantités produites durant chaque année ? :

2000 : 2001 : 2002 :
 2003 : 2004 : 2005 :
 2006 : 2006 : 2007 :
 2008 : 2009 : 2010 :
 2011 : 2012 : 2013 :
 2014 : 2015 :

2. Comment procédez-vous à la collecte des figues ?

- En famille (femmes seulement) **Oui** **Non**

- En famille (hommes seulement) **Oui** **Non**

- En famille (femmes et hommes) **Oui** **Non**

- En famille (femmes hommes et enfants) **Oui** **Non**

- En famille aidés par les voisins et/ou les proches **Oui** **Non**

- Par la main-d'œuvre saisonnière **Oui** **Non**

3. Comment procédez-vous à l'entretien des figuiers ?

- En famille (femmes seulement) **Oui** **Non**

- En famille (hommes seulement) **Oui** **Non**

- En famille (femmes et hommes) **Oui** **Non**

- En famille (femmes hommes et enfants) **Oui** **Non**

- En famille aidés par les voisins et/ou proches **Oui** **Non**

- Par la main-d'œuvre saisonnière **Oui** **Non**

4. Quand réalisez-vous la taille de vos figuiers ?

- Février **Oui** **Non**
- Mars **Oui** **Non**
- Avril **Oui** **Non**
- Mai **Oui** **Non**

VIII. Questions liées à l'extension

1. Quel est le nombre de plants de figiers plantés durant les années suivantes ? :

2000 :2001 :2002 :
 2003 :2004 :2005 :
 2006 :2006 :2007 :
 2008 :2009 :2010 :
 2011 :2012 :2013 :
 2014 :2015 :

2. Comment réalisez-vous l'extension de vos champs de figiers?

- Achat de plants sur le marché **Oui** **Non**
- Acquisition de plan auprès de services de l'agriculture **Oui** **Non**
- Par bouturage **Oui** **Non**
- Par marcottage **Oui** **Non**

3. Quand réalisez-vous la plantation de vos figiers ?

- Février **Oui** **Non**
- Mars **Oui** **Non**
- Avril **Oui** **Non**
- Mai **Oui** **Non**
- Septembre **Oui** **Non**
- Octobre **Oui** **Non**
- Novembre **Oui** **Non**

4. Comment procédez-vous à l'extension de champs ?

- En famille (femmes seulement) **Oui** **Non**
- En famille (hommes seulement) **Oui** **Non**
- En famille (femmes et hommes) **Oui** **Non**
- En famille (femmes hommes et enfants) **Oui** **Non**
- En famille aidés par les voisins et/ou les proches **Oui** **Non**
- Par la main-d'œuvre saisonnière **Oui** **Non**

IX. Questions liées à l'exploitation

1. Quelle est la taille moyenne de vos exploitations en nombre d'hectares ?

- Moins de 1 ha
- De 1 à 2 ha
- De 3 à 5 ha
- De 5 à 7 ha
- De 8 à 10 ha
- Plus de 10 ha

2. Quel est le nombre d'arbres oliviers que vous possédez ?
.....**3. Quel est le matériel agricole que vous possédez ?**
.....
.....**4. Quel est le matériel agricole qui vous manque et que vous voudriez avoir ?**
.....
.....**5. Quels sont les engrais que vous utilisez pour la plantation de figuiers ?**
.....
.....**6. Quels sont les engrais que vous utilisez pour la protection de la figue ?**
.....
.....**7. Quels sont les produits chimiques que vous utilisez pour protéger les figuiers ?**
.....
.....**8. Quels est le nombre variétés de figes dont vous disposez ?**
.....**9. A quoi sont destinés vos produits agricoles ? (répondez en cochant les réponses justes)**

- A l'autoconsommation
- A la vente
- A faire un don (aumône)
- A offrir aux membres de la famille élargie qui n'en ont pas (tantes, cousines, neveux...)

- Autres, citez.....

10. Vos récoltes couvrent-elles vos besoins alimentaires ?

- Oui
- Non

11. Que faites-vous des excédents que vous dégagéz ?

- Vente
- don aux parents, voisins et nécessiteux
- Autres, citez.....

12. Assurez-vous entièrement tous vos besoins à partir des revenus issus des ventes de vos produits agricoles ?

- Oui
- Non

13. Que représente pour vous la figue d'Ait Maouche ?

.....

14. Quelles sont les qualités de la figue d'Ait Maouche ?

.....

15. Qu'est ce que pour vous la commune d'Ait Maouche (choisissez une seule réponse) ?

- Une commune de la wilaya de la wilaya de Bejaia
- Un territoire de mes valeurs construites par mes ancêtres
- Ma commune de résidence

16. Que symbolise pour vous la production de figes (choisissez trois réponses par numérotées par ordre) ?

- L'argent
- La satisfaction morale
- La fraternité
- La réalisation de soi
- L'union
- La nécessité

X. Question liées à la commercialisation**1. Votre produit est destiné à la vente sur le marché :**

- Local
- National
- International

2. Quelles charges supplémentaires croyez-vous endosser lors de la commercialisation ?

- Coûts de transport
- Le temps consommé
- Autres, citez :

3. De quel type sont vos clients ?

- clients permanents
- clients occasionnels

4. Pourquoi rendez-vous en dehors de votre commune ?

- La demande est insuffisante au niveau local
- Les prix y sont plus intéressants
- Autres, citez :

5. Quels sont les catégories de clients auxquels vous vendez ?

- Exportateurs
- Grossistes
- Semi-grossistes
- Détaillants
- Consommateurs

6. Quel est le prix de vente du Kilogramme de figue appliqué par l'agriculteur à l'intermédiaire ?

.....

7. Quel est le prix de vente du Kilogramme de figue appliqué par les commerçant-détaillant au consommateur final ?

.....

8. Quelles sont les quantités totales vendues durant les années suivantes ? :

2000 :.....2001.....2002.....
 2003.....2004.....2005.....
 2006.....2006.....2007.....
 2008.....2009.....2010.....
 2011.....2012.....2013.....
 2014.....2015.....

9. Quelles sont les quantités vendues au niveau national et en dehors de la wilaya de Bejaia durant les années suivantes ? :

2000 :.....2001.....2002.....
 2003.....2004.....2005.....
 2006.....2006.....2007.....
 2008.....2009.....2010.....
 2011.....2012.....2013.....
 2014.....2015.....

10. Quelles sont les quantités exportées durant les années suivantes ? :

2000 :.....2001.....2002.....
 2003.....2004.....2005.....
 2006.....2006.....2007.....
 2008.....2009.....2010.....
 2011.....2012.....2013.....
 2014.....2015.....

11. Quelles sont par ordre les wilayas qui font les marchés de la figue d'Ait Maouche ?

.....

12. Quelles sont par ordre les pays étrangers qui font les marchés de la figue d'Ait Maouche ?

.....

13. Que vous reprochent les clients le plus souvent ?

- Une mauvaise qualité
- Un mauvais conditionnement
- Des prix élevés
- Une mauvaise distribution
- Une mauvaise communication

XI. Question liées à l'exploitation**1. Payez-vous le travail des membres de votre famille ?** Oui Non**2. Qui d'autres participent aux activités dans vos exploitations ?** Les membres de ma famille Les voisins Des ouvriers agricoles saisonniers Autres, citez.....**3. Depuis combien de temps pratiquez-vous l'agriculture rurale ?** Moins de 5 ans De 5 à 10 ans De 10 à 20 ans De 20 à 30 ans Plus de 30 ans**4. Combien de personnes en moyenne travaillent dans votre activité d'exploitation de la figue ?****5. Combien, en moyenne, en dinars et durant chaque mois, vous rapportent vos ventes de figues ?****XII. Questions liées au conditionnement****1. Quand pratiquez-vous le triage en catégories de qualité ?** Avant le séchage Au cours du séchage Après le séchage**2. Comment pratiquez-vous le séchage ?** D'une façon traditionnelle D'une façon moderne

3. Y a-t-il des normes de conditionnement qui sont appliquées par tous les producteurs de la figue d'Ait Maouche, notamment les membres de l'association ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles :

.....

4. Y a-t-il un organisme de contrôle des figues d'Ait Maouche destinées à la vente ou à l'exportation ?

Oui

Non

Si oui, lequel :

5. Y a-t-il des normes de marquage et de présentation de l'emballage ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles :

.....

.....

XIII. Question liée à l'implication de la femme

1. La femme peut-elle disposer de la terre pour la production de la figue ?

Oui

Non

2. Quel est le nombre de femmes qui étaient dans votre association avant l'entame du projet de coopération avec l'Union Européenne ?

.....

3. Quel est le nombre de femme qui sont dans votre association avant l'entame du projet de coopération avec l'Union Européenne ?

.....

4. Quel est le nombre de femme qui sont dans votre association actuellement ?

.....

5. Quel est le nombre de femmes agricultrices dans la commune d'Ait Maouche avant l'entame du projet de coopération avec l'Union Européenne ?

.....

6. Quel est le nombre de femmes agricultrices dans la commune d'Ait Maouche actuellement ?

.....

7. Est-ce que les femmes sont davantage prises en compte et impliquées dans les activités agricoles et associatives grâce au projet de coopération avec l'Union Européenne ?

Oui

Non

XIV. Questions liées au projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche

1. Quels sont les objectifs du projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche ?

.....

2. Depuis quelle date êtes-vous informé du projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche

3. Depuis quelle date êtes-vous impliqué dans le projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche ?

.....

4. Etes-vous assez impliqué dans et informé sur le projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche

5. Etes-vous convaincu que le projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche va améliorer votre production et vos ventes ?

6. Qu'avez-vous gagné jusqu'ici du projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche ?

.....

7. Comment participez-vous concrètement au projet de coopération avec l'Union européenne pour l'exportation et la labellisation de la figue d'Ait Maouche ?

.....

8. Que signifie pour vous le développement rural ?

Les réponses des producteurs :
 Développé notre compétence,
 Réduire la pauvreté.

9. Que signifie pour vous le développement durable ?

.....

10. Que signifie pour vous le commerce équitable ?

.....

11. Que signifie pour vous la labellisation ?

.....

XV. Questions liées aux projets de l'association**1. Quelles sont les activités réalisées par l'association depuis sa création en donnant les dates, les partenaires du projet, l'apport de chaque partenaire, les objectifs visés, les résultats atteints après évaluation ?**

.....

.....

2. Quelles sont les difficultés rencontrées par l'association?

.....

.....

VI. Questions liées au projet de création de coopératives**1. Que représente pour vous une coopérative agricole ?**

.....

.....

2. Êtes-vous prêt à faire partie d'une coopération de producteurs de figes ?- Oui- Non

Si oui, dites pourquoi :

.....

Si non, dites pourquoi :

.....

3. Etes-vous prêt pour partager les moyens et les résultats avec d'autres partenaires coopérants ?- Oui- Non

Vous assurons la confidentialité et l'usage exclusivement scientifique de l'information obtenue, nous vous remerciant vivement pour votre coopération pour la réussite de ce travail de recherche conçu à l'avantage de la recherche scientifique et du développement de l'agriculture de la figue d'Ait Maouche.

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Historique de développement du commerce équitable.....	12
Tableau N°02 : Quelques dates marquantes du commerce équitable.....	14
Tableau N°03 : Quelques dates marquantes de développement durable.....	30
Tableau N°04 : Répartition de la population par secteurs d'activité (2015).....	48
Tableau N°05 : Répartition des terres agricoles en 2015.....	50
Tableau N°06 :répartition des superficies selon les différentes spéculations.....	51
Tableau N°07 : la situation des divers types d'élevage à Beni Maouche durant l'année 2016.....	52
Tableau N°08 : les établissements de l'enseignement à Beni Maouche.....	53
Tableau N° 9 : Composition et valeur nutritive de la figue.....	55
Tableau N°10 : Production et classement pour les huit premiers pays producteurs de la figue fraîche dans le monde (2012).....	57
Tableau N°11 : Exportation et importation de la figue sèche au niveau mondiale en 2011.....	59
Tableau N°12 : les variétés algériennes de figuier et la destination idéale de la production.....	60
Tableau N°13 : les exportations de la figue en Algérie durant la période 1939-1947.....	63
Tableau n°14 : Le figuier à Beni Maouche (2011).....	64
Tableau n°15 :la production de la figue à Beni Maouche (2011).....	64
Tableau n° 16 :répartition des figues selon les variétés en % en 2012.....	65
Tableau n°17 : identification des répondants de l'UE.....	67
Tableau n°18 : identification des répondants de l'association.....	71

Tableau n°19 : les informations sur l'activité de l'association.....	72
Tableau n°20 : le travail dans l'association me permet de consolider mes relations.....	73
Tableau n°21 : L'association permet-elle de bénéficier de formations pratique et théoriques ?.....	73
Tableau n°22 : Tableau n°22 : aide des membres de l'association aux producteurs à monter un projet.....	74
Tableau n°23 : Les échanges avec les membres de l'association facilitent ma compréhension des objectifs de l'association et des conditions de leur réalisation.....	74
Tableau n°24 : le temps nécessaire pour le développement des compétences dans l'activité.....	75
Tableau n°25 : les membres de l'association me donnent régulièrement un <i>feedback</i> (<i>des informations</i>) sur ma performance.....	76
Tableau n°26 : J'ai identifié les tâches nécessaires pour le développement de mes compétences ?.....	76
Tableau n°27 : ma présence dans l'association m'a permis d'apprendre de meilleures méthodes de travail.....	77
Tableau n°28 : La quantité et le rendement de l'activité.....	79
Tableau n°29 : la qualité et les ventes de production.....	79

Liste des figures

Figure N°01 : Chronologie des acteurs et labels du commerce équitable.....	19
Figure N°02 : production de café par habitant (en kg).....	26
Figure N°03 : Les trois piliers du développement durable.....	31
Figure N° 04 : les logos de labellisation.....	41
Figure N°05 : le prix que reçoit le producteur en comparaison avec le système traditionnel.....	44
Figure N° 06 : Chaine de valeur des produits du commerce équitable.....	45
Figure N°07 : Localisation géographique de la commune de Beni Maouche.....	47
Figure N°08 : répartition de la population dans la commune.....	48
Figure N° 09 :répartition de la population de la commune par secteurs d'activité.....	49
Figure n°10 :Répartition de la production de la figue fraiche dans les 8 grands pays producteurs de la figue fraiche en 2012.....	58
Figure N° 11 : répartition de la superficie, le nombre de figuiers et de la production par wilaya (2002).....	61
Figure N°12 : importation et exportation de la figue sèche en Algérie (2005-2012).....	62
Figure n°13 : la quantité moyenne produite chaque année par un producteur en QX.....	80
Figure n°14 : La plantation des figuiers	81

Introduction générale	06
------------------------------------	-----------

Chapitre 01 : Le commerce équitable

Section 01 : Section 01 :Généralités sur le commerce équitable.....	09
1.1.Historique du commerce équitable	09
1.2.Définition du commerce équitable	14
1.3.Le prix des produits équitables	15
Section02 : Cadre général du commerce équitable.....	16
2-1) Principes du commerce équitable.....	16
2-1-1. Créer des opportunités pour les producteurs désavantage.....	16
2-1-2.La transparence et la responsabilité.....	16
2-1-3. La capacité individuelle.....	16
2-1-4. Promouvoir le commerce équitable.....	16
2 1-5. Paiements d'un prix juste.....	17
2-1-6.Égalité entre les sexes	17
2-1-7.Les conditions de travail.....	17
2-1-8.Le travail des enfants.....	17
2-1-9.L'environnement.....	17
2-1-10.Les relations de commerce.....	17
2-2) Les acteurs du commerce équitable	18
2-2-1. Les producteurs.....	18
2-2-2. Les organisations importatrices.....	18
2-2-3. Les distributeurs.....	18
2-2-4. Les organisations de labellisation et d'assistance.....	19

2-2-5. Les organisations en collaboration avec le commerce équitable.....	20
2-2-6. Les consommateurs de produits équitables.....	20
2-3) Cadre juridique et financier	20
2-3-1. Le cadre juridique du commerce équitable.....	20
2-3-2. Le financement du commerce équitable	21
2-4) La labellisation des produits.....	22
2.4.1. Les labels sociales.....	22
2.4.2. Les labels environnementales.....	22
2.4.3. Les labels équitables.....	23
2-5) Impact du commerce équitable.....	23
2.5.1. Impact économique.....	23
2.5.2. Impact social.....	23
2.5.3. Impact environnemental.....	23
2.5.4. Impact organisationnel et politique.....	24
Section 03 : Les filières du commerce équitable	24
3-1) Les produits équitables	24
3.2) L'expérience du commerce équitable : cas du café du Costa Rica.....	25
 Chapitre II : Le développement rural durable et le commerce équitable	
Section 01 : Le développement durable : éléments généraux.....	28
1.1. Explication des principaux concepts.....	29
1-2. Les dimension du développement durable.....	30
1.3. Les principes du développement rural durable	32
1.4. Les objectifs du développement rural durable.....	34

Section 02 : Le commerce équitable contribue au développement rural durable ?.....	35
2-1) L'agriculture et le développement rural durable [ADRD].....	35
2-2) L'agriculture et le commerce équitable.....	37
2-3) Le lien entre le commerce équitable et le développement rural durable.....	39
Section 03 : La stratégie à suivre pour le commerce équitable.....	40
3-1. Les démarches pour le commerce équitable.....	40
3-2. Actions pour le commerce équitable	42
3.2.1. Le préfinancement des producteurs.....	42
3.2.2. Renforcement des capacités des producteurs.....	42
3.2.3. Un prix juste (le prix équitable).....	43
3-3. Structure pour le commerce équitable	44

Chapitre 03 : Le commerce équitable et la figue de Beni Maouche

Section 01 : Présentation de la commune de Beni Maouche.....	46
1-1) Données générales sur Beni Maouche.....	46
1-2) La situation économique	49
1-3) Les infrastructures à Beni Maouche.....	52
Section 02 : la figue sèche dans le monde et en Algérie.....	54
2-1) Présentation de la figue	54
2-2) La figue sèche dans le monde	56
2-3) La figue en Algérie	59
2-3-1) Les variétés algériennes de la figue	60
1-3-2) Les exportations et les importations de la figue sèche.....	62
2-4) La figue sèche à Beni Maouche.....	63
1-4-1) La superficie occupée par le figuier à Beni Maouche.....	64
1-4-2) La production de la figue à Beni Maouche.....	64
1-4-3) Les variétés rencontrées dans la commune.....	65
1-4-4) La labellisation de la figue de Beni Maouche.....	65

Section 03 : organisation et Analyse des réponses aux questionnaires	66
3.1) Analyse des réponses du questionnaires rempli par les responsables de l'UE.....	66
3.2) Analyse des réponses du questionnaire rempli par les membres de l'association et les producteurs de la figue	71
Conclusion générale	85
Bibliographie.....	87
ANNEXES.....	90

Résumé

Le Commerce Équitable (CE) est défini par les principaux acteurs qui s'en réclament comme un partenariat commercial dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable et à la lutte contre la pauvreté en offrant de meilleures conditions commerciales aux producteurs des pays en développement (prix d'achat couvrant les coûts de production, accès au crédit, engagement). Dans ce contexte, plusieurs gouvernements considèrent le CE comme un instrument au service du développement. Le CE peut-il réellement contribuer au développement durable? L'objectif de ce mémoire est d'apporter quelques éléments de réponse à cette question. Le chapitre 1 décrit en détail l'histoire, les principes et le fonctionnement du CE. Le chapitre 2 décrit sur le développement rural durable et le commerce équitable. Le chapitre 3 Il est basé sur l'exportation de la figue sèche de Beni Maouche dans le cadre du commerce équitable pour le développement durable est une enquête de terrain.

Abstract

Fair Trade (EC) is defined by the main actors who claim a trading partnership, which aims to achieve greater equity in international trade. It contributes to sustainable development and the fight against poverty by offering better trading conditions for producers in developing countries (purchase price covering production costs, access to credit commitment). In this context, many governments consider the EC as an instrument for development. the EC can really contribute to sustainable development? The purpose of this memorandum is to provide some answers to this question. Chapter 1 describes in detail the history, principles and the operation of the EC. Chapter 2 describes the sustainable rural development and fair trade. Chapter 3 is based on the export of dried fig Beni Maouche under fair trade for sustainable development is a survey of ground.